



HAL
open science

Les start-up à impact positif. Comment développer l'ancrage territorial des start-up à impact positif sur le Sillon Alpin

Célia Gradit

► To cite this version:

Célia Gradit. Les start-up à impact positif. Comment développer l'ancrage territorial des start-up à impact positif sur le Sillon Alpin. Gestion et management. 2021. dumas-03545171

HAL Id: dumas-03545171

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03545171>

Submitted on 27 Jan 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License



Les start-up à impact positif

Comment développer l'ancrage territorial des start-up à impact positif sur le Sillon Alpin

Présenté par : Célia GRADIT

Entreprise d'accueil : THÉSAME

**Bâtiment L'Acropole - 86 avenue d'Aix-les-Bains
- Annecy 74600**

Date de stage : du 22/03/2021 au 30/07/2021

Tuteur entreprise : Christophe NEU

Tuteur universitaire : Valéry MERMINOD

**Master 2
Master Management de l'innovation
Spécialité Pilotage de projets et valorisation
2020 - 2021**



Mémoire de stage

Les start-up à impact positif

Comment développer l'ancrage territorial des start-up à impact positif sur le Sillon Alpin



Présenté par : Célia GRADIT

**Entreprise d'accueil : THÉSAME
Bâtiment L'Acropole - 86 avenue d'Aix-les-Bains
- Annecy 74600**

Date de stage : du 22/03/2021 au 30/07/2021

**Tuteur entreprise : Christophe NEU
Tuteur universitaire : Valéry MERMINOD**

**Master 2
Master Management de l'innovation
Spécialité Pilotage de projets et valorisation
2020 - 2021**



Avertissement :

Grenoble IAE, au sein de l'Université Grenoble Alpes, n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans les mémoires des candidats aux masters en alternance : ces opinions doivent être considérées comme propres à leur auteur.

Tenant compte de la confidentialité des informations ayant trait à telle ou telle entreprise, une éventuelle diffusion relève de la seule responsabilité de l'auteur et ne peut être faite sans son accord.

Remerciements	1
Avant-Propos	3
Introduction	4
PARTIE 1 : LA DEFINITION DE L'IMPACT POSITIF	6
CHAPITRE I : contextualisation	7
A. Définition d'une start-up à impact	7
B. L'existant de l'accompagnement pour les start-up à impact	8
C. Les start-up à impact, l'avenir des start-up ?	11
PARTIE 2 : L'IMPACT POSITIF : PROBLEMATIQUES ET LIMITES	13
Chapitre II : comment impliquer les start-up à impact sur le Sillon Alpin ?	14
A. Répondre aux problématiques des start-up à impact	14
B. Les limites de l'accompagnement sur le territoire	17
PARTIE 3 : L'ANCRAGE TERRITORIAL DES START-UP A IMPACT POSITIF	20
Chapitre III : pour un territoire tourné vers les enjeux sociaux et environnementaux : le sillon Alpin, un catalyseur à impact	21
A. Devenir un territoire attractif pour les projets à impact	21
B. Sans structure dédiée : fédérer un écosystème	22
CONCLUSION	26

Avant-Propos

Le mémoire présenté a été réalisé dans le cadre de mon Master 2 management de l'innovation, parcours pilotage de projets et valorisation suivi à Grenoble IAE, et à la suite de mon stage de fin d'études effectué chez Thésame Innovation à Annecy de mars à juillet 2021. Dernier travail réalisé, il vient clôturer mon parcours universitaire en école supérieure.

C'est lors de ce stage que j'ai décidé de m'intéresser à l'impact positif, notamment des start-up, impulsé par l'idée de mon maître de stage, Christophe Neu. Il porte donc sur la thématique des start-up à impact positif et s'interroge sur leur ancrage territorial au sein du Sillon Alpin.

Ce mémoire n'a pas vocation à traiter le sujet de manière exhaustive mais a pour objectif de développer un propos professionnel autour d'un sujet qui m'interroge, m'intéresse et dont j'ai la conviction que les connaissances associées me seront utiles pour les années à venir. Je n'ai pas la prétention non plus de penser avoir traité l'entièreté du sujet. Comme vous pourrez le voir l'impact positif est encore très récent, s'il représente très certainement notre futur il y a encore beaucoup à étudier, comprendre et à mettre en place. De ce fait, j'ai essayé de le traiter avec différents points de vues et de les faire se confronter afin d'en tirer des préconisations.

L'aspect politique de ce mémoire, en partie représenté par le sujet des collectivités à été l'un des plus compliqués à traiter. D'une part parce que c'est un sujet délicat, et d'autre part parce qu'il est difficile d'obtenir des témoignages qualitatifs, pertinents et à la hauteur de l'enjeu, le tout en retranscrivant sans porter de jugement arrêté.

Enfin, le sujet de ce mémoire repose également sur mes convictions personnelles. Notamment la conviction certaine d'une prise en main inévitable et rapide des enjeux de demain (actuels) sociaux, sociétaux, économiques et environnementaux. C'est pourquoi, s'il peut apparaître que certaines observations soient fermes et directes, il en va de mon avis personnel à alerter sur ce que je pense être, aujourd'hui, essentiel.

Je suis curieuse de voir l'évolution de ce sujet dans le temps, et je serais heureuse d'échanger au cours des années à venir avec des acteurs de cet écosystème.

Introduction

« *Start-up* : Le terme *start-up* vient de l'anglais *startup company*, qui désigne une entreprise qui démarre. Une *start-up* est une entreprise innovante et attrayante à la recherche d'un modèle d'entreprise (appelé aussi *business model*) qui soit:

- *scalable* (capacité à s'adapter au changement d'échelle rapidement)
- *profitable*
- *reproductible*

Son modèle d'entreprise n'est pas encore stabilisé et change constamment. Une start-up teste son marché, s'adapte aux clients, expérimente. Elle n'est d'ailleurs pas forcément déjà déclarée comme entreprise et n'est pas juste une jeune entreprise. »¹

Depuis plusieurs années les scientifiques alertent sur l'urgence écologique de la planète. Dans le contexte de réchauffement climatique, la sensibilisation grand public aux problématiques de la déforestation, de la pollution et, de ses impacts sanitaires associés produit peu à peu ses effets positifs dans la société. Les entreprises sont dans ce contexte confrontées à la transition énergétique et à la problématique d'adaptabilité de leur schéma économique à cette transition. Quel que soit le secteur d'impact dans ce contexte d'urgence écologique les entreprises quelles qu'elles soient ont leur rôle à jouer. Alors que l'économie de la planète est basée depuis des années sur le profit maximum qu'une entreprise puisse atteindre, il devient nécessaire de se demander s'il n'est pas temps de repenser le modèle en y associant une dynamique vertueuse.

Alors que les *start-up* sont apparues comme un modèle d'entreprise innovante depuis plusieurs années, elles sont aujourd'hui très sollicitées quant à devenir des solutions à des problèmes posés. En ce sens, elles sont le modèle qui permet de tester un marché et de trouver un business. Alors qu'à leur démarrage le risque est élevé pour les investisseurs qui les choisissent, elles ont souvent un très fort potentiel de développement. En effet, cet objectif provoque un besoin de fonds important afin de pouvoir se lancer, qui se traduit souvent par des levées de fonds, recours au capital-risque, aux business angels, aides institutionnelles réservées aux jeunes entreprises innovantes, mais aussi aux fonds d'investissements. Ceux-ci qui placent leur argent dans des projets en lesquels ils croient.

Si la raison d'être d'une *start-up* a été pendant longtemps économique, on peut la voir évoluer depuis quelques années. En effet, de plus en plus se veulent être « utiles » ou encore « trouver du sens » dans leur proposition de valeurs. Les *start-up* sont de plus en plus nombreuses à mettre aujourd'hui les enjeux sociaux et environnementaux au coeur de leur projet. Si ces enjeux découlent souvent de convictions personnelles, ils sont néanmoins porteurs de solutions à de nombreux problèmes rencontrés aujourd'hui dans notre société.

¹<https://www.futura-sciences.com/tech/definitions/tech-start-up-15740/>

Alors, ces start-up dites à impact positif, ne sont-elles pas l'avenir de ces entreprises spéciales ? L'innovation ne pousse-t-elle pas plus loin le concept que le simple fait d'inventer quelque chose de « nouveau » ?

Si nous pensons aujourd'hui que l'avenir se trouve en ces porteurs de projets qui développent des solutions ayant pour but de considérer le social et/ou l'environnemental, il est alors temps pour nous de les aider à se développer.

En ce sens, il est important de les accompagner dans leurs objectifs, leur lancement, leur financement, etc. Cependant, le territoire sur lequel elles s'implantent est essentiel à leur bon développement. De plus, n'est-il pas intéressant pour le territoire en question de prendre en considération les enjeux actuels et futurs en développant un territoire attractif pour ces nouvelles start-up. Il me semble donc pertinent dans ce contexte de se demander comment développer l'ancrage territorial des start-up à impact positif sur le Sillon Alpin ?

PARTIE 1 :
LA DEFINITION DE L'IMPACT POSITIF

CHAPITRE I : contextualisation

A. Définition d'une start-up à impact

Impact : « *AU FIGURÉ Effet produit, action exercée. L'impact d'une campagne publicitaire.* » -
Le Robert

Synonyme : « *effet, action, conséquence, incidence, influence, répercussion, retentissement* » -
Le Robert

Dans un premier temps, il me paraît pertinent de définir ou redéfinir le terme « impact » afin de mieux appréhender le sujet qui va être abordé. Il est donc primordial de se pencher sur l'importance qu'a l'impact sur une action, de s'intéresser à l'effet qu'il produit. Et en ce sens, de se demander si l'action en elle-même n'est pas réalisée en vue de produire un effet particulier. Nous pouvons donc nous demander quelles sont les conséquences d'une action volontairement ou involontairement portée. Dans le cadre des start-up, celles-ci ont-elles une influence ou une répercussion sur le milieu dans lequel elles exercent ?

Nous pouvons donc nous demander, outre le fait qu'une start-up produise un effet sur un service rendu ou un bien vendu, comment nous définissons une start-up dite à impact positif ?

Ce terme étant assez récent, et mis de plus en plus en avant comme nous le verrons par la suite, la définition exacte n'existe pas, cependant plusieurs se rejoignent pour s'entendre sur le fait que l'impact positif est aujourd'hui tourné sur les problématiques sociales et environnementales. De ce fait, particulièrement depuis quelques années, les start-up françaises sont évaluées (par la BPI et France Digitale notamment) selon les critères de développement durable de l'ONU (Organisation des Nations Unies). Cette organisation internationale a en effet réalisé en 2017 les Objectifs de Développement Durable basés sur 17 priorités² sociales, environnementales et économiques à l'horizon 2030.

Ainsi outre les labels, des start-up peuvent être identifiées « à impact » de fait de leur engagement en faveur de ces critères, comme par exemple pour la lutte contre le changement climatique, mais aussi en faveur de la réduction des inégalités sociales, de l'accès à une éducation de qualité, etc.

D'autre part des organismes qui définissent, valorisent et accompagnent aux changements d'entreprises à impact ont vu le jour. A l'image du Mouvement Impact France qui a été créé en 2010 par plusieurs personnes qui fédèrent et représentent les dirigeant(e)s d'entreprises sociales en France, et ce quelque soit la taille de l'entreprise. Dans le but de responsabiliser et de faire avancer les entreprises sur les enjeux sociaux et environnementaux ils les accompagnent dans leur transition d'entreprise à impact, notamment grâce à leur nouvel outil, l'Impact Score (les entreprises pionnières de la coalition #NousSommesDemain ont

² Cf annexe page n°31

identifiés ensemble à partir d'outils et d'expertises existantes une base commune d'engagements et d'actions permettant à chaque entreprise française - de la PME au grand groupe du CAC 40 - d'évaluer à partir d'indicateurs quantifiables leur progrès sur la voie de la transformation).

Il est vrai que dans la problématique actuelle de la définition d'une start-up à impact, on peut penser qu'il s'avère utile d'arriver à mesurer cet impact. C'est à dire que pour mieux agir sur l'effet produit par une action exercée il est intéressant d'arriver à le quantifier. Cependant, ce score n'est pas objectif selon la taille de l'entreprise; ces critères ne sont efficaces qu'à partir du moment où l'entreprise a atteint une certaine taille. Il est donc pertinent de comprendre l'importance d'une mesure afin de quantifier cette notion d'impact. Cette nouveauté induit donc un besoin réel, répondant à un questionnement autour de la définition de l'impact positif. De ce fait, bien qu'étant encore un concept très récent, c'est sans nul doute le début d'une avancée en faveur de la concrétisation de l'impact positif; sa quantification pourra évoluer et se réadapter dans les mois/années à venir pour s'adapter au plus grand nombre d'entreprises.

Aujourd'hui il est donc compliqué d'avoir une définition unique, qui convienne à tous. Plusieurs définitions existent, les incubateurs, consultants spécialisés dans l'accompagnement à l'impact positif ont bien souvent créé leur propre définition (bien que similaire à celle de leurs confrères) afin d'en vendre des concepts d'accompagnements, d'incubation, de labels, etc, en corrélation. Nous pouvons cependant définir ce concept, en s'appuyant sur la définition « d'impact » citée plus haut, en s'accordant à dire qu'une start-up ou entreprise à impact se veut produire un effet positif sur l'action qu'elle exerce (vente de bien ou service), et ce en intégrant la considération d'un enjeu social et/ou environnemental.

B. L'existant de l'accompagnement pour les start-up à impact

Comme nous l'évoquions ci-dessus, actuellement, de nombreux accompagnements sont disponibles au niveau national, et ce peu importe la taille de l'entreprise. Que ce soit de la petite start-up au grand groupe en passant par l'ETI ou encore la PME, plusieurs entités proposent d'incuber, d'accompagner, de valoriser, ou encore de mesurer l'impact positif.

En effet, il existe plusieurs incubateurs et structures d'accompagnement qui permettent soit aux start-up d'être accompagnées de manière à mettre l'impact positif au coeur de leur projet, de monter des business models adaptés et de trouver des financements, soit qui permettent également aux PME, ETI, Grands Groupes de valoriser leur impact positif, de développer des solutions de RSE, ou encore de changer de modèle économique et/ou de développement pour devenir une entreprise à impact positif sans tomber dans le greenwashing.

Cependant, toutes ces solutions ne sont pas forcément gain de temps pour les entreprises et start-up qui souhaitent être accompagnées. Comment s'y retrouver ? Qui choisir ? Mais aussi comment prouver que sa start-up est à impact positif lorsqu'on la présente à des investisseurs, des grands groupes, etc ? La solution a vite été trouvée : les labels !

En effet, ils ne sont pas rares sur le territoire Français, cela devient donc difficile de s'y retrouver, de choisir, et de s'engager dans une démarche afin d'en obtenir un (le bon ?). Entre les labels généralistes : *Engagé RSE*³, *B Corp*⁴, *LUCIE*⁵, *EcoVadis*⁶ ; ceux thématiques : achats responsables⁷, de la diversité pour la lutte contre les discriminations⁸, etc ; et les sectoriels : *Enseigne Responsable*⁹, *BioEntrepriseDurable*¹⁰, etc, il devient alors compliqué de trouver celui qui correspond à l'entreprise.

Puisqu'il est complexe de donner une définition parfaite et unique de l'impact positif, chaque entité voulant accompagner les entreprises dans ces problématiques a bien souvent créé sa propre définition, bien que proche de celles des autres, et y a ajouté une réponse : un accompagnement et un label à la clé.

Ceci rend donc l'accompagnement varié, et si les entreprises prennent le temps, nul doute qu'elles trouveront une formule qui leur correspondra. Sauf si ces mêmes entreprises ne se trouvent pas dans la région Parisienne.

En effet, après une étude de l'existant au niveau National nous pouvons vite nous rendre compte des bassins présents qui favorisent l'accompagnement de ces start-up spécifiques. Ainsi, nous trouvons rapidement des solutions d'incubation, d'accompagnement, de subventions, de salons, d'événements autour de ces problématiques en région Parisienne. Mais aussi près de Aix-Marseille où la *French Tech Aix-Marseille Région Sud* a notamment mis en place *Le Grand Bain*¹¹ événement majeur depuis 3 ans autour de l'impact positif dédié aux start-up. Enfin, parmi les

³ Label engagé RSE. Site de la certification AFNOR. Disponible sur : <https://certification.afnor.org/developpement-durable-rse/label-engage-rse> (consulté le 10 juillet 2021)

⁴ Site de B Corporation. Disponible sur : <https://bcorporation.eu/about-b-lab/country-partner/france> (consulté le 12 octobre 2021)

⁵ Site de Label Lucie. Disponible sur : <https://www.labellucie.com/> (consulté le 10 octobre 2021)

⁶ Le standard mondial pour les évaluations RSE. Site de Ecovadis. Disponible sur : <https://ecovadis.com/fr/> (consulté le 26 septembre 2021)

⁷ Label Relations Fournisseurs et Achats Responsables. Site de la Certification AFNOR. Disponible sur : <https://certification.afnor.org/developpement-durable-rse/label-relations-fournisseur-responsables-et-achats-responsables> (consulté le 26 septembre 2021)

⁸ Label Diversité. Site de la Certification AFNOR. Disponible sur : <https://certification.afnor.org/ressources-humaines/label-diversite> (consulté le 26 septembre 2021)

⁹ Site du Label Enseigne Responsable. Disponible sur : <https://label-enseigne-responsable.com/> (consulté le 20 septembre 2021)

¹⁰ Site de Bio ED. Disponible sur : <https://bioed.fr/> (consulté le 20 septembre 2021)

¹¹ Site de Le grand bain. Disponible sur : <https://legrandbain.tech/> (consulté le 21 octobre 2021)

régions qui développent le plus les start-up à impact positif on peut également retrouver la *French Tech Brest+* qui a notamment créé l'événement *Summit4Good*¹² en 2020.

Outre le fait que peu de régions mènent de tels projets pour soutenir des start-up qui se lancent en ayant pour but d'impacter les secteurs sociaux ou environnementaux, nous pouvons surtout noter que ces initiatives sont toutes récentes et datent de quelques années seulement. Ceci peut donc expliquer qu'il y ait encore peu d'initiatives de ce style en France, que certaines régions soient plus en avance que d'autres parfois, et que les régions où la French Tech collabore avec les collectivités et les structures d'accompagnement et/ou d'incubation sont celles qui ont l'air d'être le plus développées sur ces problématiques.

De plus, alors que nous venons de constater que la French Tech a un rôle important dans la mise en place de solutions d'accompagnement et de valorisation de l'impact positif, nous pouvons également nous intéresser aux différents programmes qui sont mis en place par la French Tech sur le territoire. S'il n'existe pas aujourd'hui de programme national défini pour soutenir l'impact positif social et/ou environnemental basé sur les 17 objectifs de l'ONU, il existe néanmoins depuis 2020 le *French Tech Green 20*¹³ qui vise à faire émerger les 20 start-up technologiques en faveur de la transition écologique. Ce programme permet de mettre en lumière quelques entreprises qui placent les enjeux environnementaux au coeur de leur projet et qui se verront obtenir un accompagnement qualitatif avec la French Tech en partenariat avec le Ministère de la Transition écologique. Néanmoins, même si à l'heure actuelle aucun programme national n'est tourné vers l'impact positif on peut noter une nette amélioration qui marque notamment une phase de transition vers une implication de plus en plus importante de la notion d'impact. En effet, depuis plusieurs années la French Tech met en place le projet *French Tech Community Fund*¹⁴ qui vise à accompagner, par un financement de 3 millions d'euros, les initiatives des Capitales et Communautés French Tech et de leurs écosystèmes. Si ce financement, apporté par l'Etat, a pour but de soutenir et faire avancer les objectifs de la French Tech et de leur communauté, il s'est vu revisité cette année. Ainsi, en 2021 la nouveauté se trouvait dans les priorités de la French Tech, et donc des projets qui se verraient subventionnés sur 3 axes prioritaires : Talents et Inclusion, **Responsabilité et Impact**, Attractivité et Expansion. C'est donc une première, la French Tech favorise les projets de ses Capitales et Communautés autour notamment de l'impact « *afin de faire des start-up un vecteur de changement positif pour l'économie, la société et l'environnement* ».

¹² Site de la FrenchTech de Brest. Disponible sur : <https://frenchtech-brestplus.bzh/summit4good-en-route-vers-une-3e-edition/> (consulté le 12 juillet 2021)

¹³ French Tech Green 20. Site de la French Tech. Disponible sur : <https://lafrenchtech.com/fr/la-france-aide-les-start-ups/french-tech-green-20/> (consulté le 2 octobre 2021)

¹⁴ French Tech Community Fund. Site de la French Tech. Disponible sur : <https://lafrenchtech.com/fr/la-france-aide-les-start-ups/french-tech-community-fund/> (consulté le 20 septembre 2021)

C. Les start-up à impact, l'avenir des start-up ?

Si le mouvement français des start-up, qui réunit celles-ci, mais aussi des investisseurs, des décideurs et des Community builders, soit la French Tech, change en 2021, pour commencer à promouvoir l'impact positif au coeur de ses projets... Pouvons nous alors penser que l'avenir des start-up évolue également ? Celles-ci doivent-elles s'attendre à mettre l'impact positif au coeur de leur projet directement dans les années à venir ?

C'est un sujet qui aujourd'hui porte à questionnement. En effet, nous pouvons notamment imaginer que dans un souci de transition écologique de plus en plus présent dans la société, les subventions souvent indispensables à la création d'une entreprise ne pourront se voir attribuées qu'aux projets porteurs d'impact social et/ou environnemental positif.

Dans ce qui pourrait s'apparenter à un problème de société, nous pouvons voir apparaître par exemple de plus en plus d'étonnement de la part des citoyens, engagés ou pas pour des causes sociales ou environnementales, des chefs d'entreprises, des entrepreneurs, etc, qui sont de plus en plus nombreux à s'étonner que l'accomplissement d'une réussite entrepreneuriale ne puisse toujours se résumer qu'à une levée de fond, une entrée en bourse, ou tout autre forme de réussite économique. Et ce, félicité notamment par des politiques, plutôt que d'encourager à entreprendre de manière positive sur le territoire national.



Timothée Saumet • 2e

CEO & co-fondateur @Tilkee | Administrateur commission Imp...

1 mois • Modifié •

+ Suivre

J'étais assez gêné de voir **Bruno Le Maire** et **Cedric O** se féliciter sur LinkedIn des récentes levées de fonds record de la French Tech.

580 M€ pour un projet qui permet de collectionner des vignettes de foot (!!),
473 M€ pour une solution de marketplace et 178 M€ pour une plateforme de vêtements de luxe....

Les montants sont inédits, c'est vrai, mais, contrairement aux ministres, je n'ai pas le sentiment qu'il se passe "quelque chose de très grand en ce moment dans notre pays", ni que nous pouvons "ensemble, dessiner le monde de demain" de cette façon.

J'ai plutôt l'impression d'un grand retour au "business as usual" où l'ampleur de la levée de fonds est le seul marqueur de réussite. Les aspects d'impact environnemental, de transition écologique, d'empreinte carbone sont totalement absents des déclarations que j'ai pu lire.

Compte tenu des enjeux climatiques, réduire la réussite entrepreneuriale à une levée de fonds et y voir "l'avenir de la France" est un non-sens.

Le critère financier ne peut plus être le seul critère du succès. Il appartient à l'ancien monde, et empêche de valoriser les projets aussi en fonction de leurs répercussions environnementales et sociétales.

J'échange sans hésiter trois "licornes" de ce type contre 100 PME innovantes qui ont un **#Impact** Sociétal ou Environnemental fort. C'est plus d'un tissu d'entreprises concernées et conscientes dont nous avons besoin partout sur le territoire et dans les régions que de tours de table miraculeux.

[#impactpositif](#) [#transitionenergetique](#) [#ESS](#)

9 380 · 412 commentaires

Exemple d'un post LinkedIn relayé par plus de 9000 personnes, qui s'étonne entre autre de l'implication de Cédric O (Secrétaire d'Etat en charge de la Transition numérique et des Communications électroniques) dans l'encouragement à la réussite économique plutôt que dans la considération de l'impact d'une start-up.

PARTIE 2 :
L'IMPACT POSITIF : PROBLEMATIQUES ET LIMITES

Chapitre II : comment impliquer les start-up à impact sur le Sillon Alpin ?

A. Répondre aux problématiques des start-up à impact

Afin de mieux comprendre les problématiques que rencontrent ces « nouvelles » start-up, et notamment celles qui se déploient ailleurs qu'à Paris et qui souhaitent développer et dynamiser leur territoire j'ai décidé d'interroger Explora Project¹⁵. Cette start-up née en 2018 repense le voyage d'aventure en rendant le tourisme durable. Elle est reconnue comme « entreprise à mission¹⁶ » c'est à dire que cette entreprise a une raison d'être autre qu'économique, celle-ci inscrite dans les statuts dès le commencement de l'entreprise comme l'indique la loi Pacte. En effet, j'ai eu la chance de pouvoir échanger sur les sujets d'impact positif avec Alix Gauthier co-fondatrice d'Explora Project, mais surtout de soulever les points de tensions rencontrés par une start-up à impact positif lors de son lancement et développement sur le Sillon Alpin.

En ce sens, plusieurs points ont été évoqués. Malgré un accompagnement initié dès la phase d'idéation du projet, et une mise en relation tout au long de son développement avec des experts, développer une start-up à impact il y a quelques années, notamment en province, pouvait s'avérer être délicat. En effet, ce que j'ai pu retirer de cet échange en trois points essentiels c'est avant tout :

- le manque d'un réseau de start-up engagées sur les problématiques d'impact positif
- le manque d'investisseurs étant engagés sur ces mêmes problématiques, et donc prêts à croire et investir dans des projets qui changent sans avoir une raison d'être économique mais porté directement sur le social et/ou l'environnemental.
- l'accompagnement d'une unique personne ou structure repose sur leurs convictions personnelles, si elles ne se sentent pas concernées par ces problématiques le projet peut être rapidement perçu comme du greenwashing et non comme une innovation à impact positif.

De plus, si nous nous appuyons sur l'étude menée par KeekOff et Mantu réalisée sur plus de 200 start-up en partenariat avec la French Tech, plusieurs points clés sont soulevés par les start-up à impact. Dans un premier temps il est intéressant de comprendre comment les problématiques de ces « nouvelles » start-up apparaissent, mais surtout quels en sont les acteurs

¹⁵ Site de Explora project. Disponible sur : <https://www.explora-project.com/> (consulté le 10 juillet 2021)

¹⁶ « Elle se définit par la circonstance que, en plus du but lucratif, ses fondateurs s'engagent à entretenir une finalité d'ordre social ou environnemental. Dans ce nouveau modèle de société commerciale, les dirigeants s'obligent à accomplir une mission particulière que définissent ses statuts. » - Société à mission. Site du Dictionnaire juridique. Disponible sur : (<https://www.dictionnaire-juridique.com/definition/societe-a-mission.php#:~:text=Elle%20se%20d%C3%A9finit%20par%20la,particul%C3%A8re%20que%20d%C3%A9finissent%20ses%20statuts.>) (consulté le 15 octobre 2021)

qui influent directement sur leur développement, afin de les mettre en concordance avec les entretiens que j'ai mené notamment auprès d'Explora Project sur le Sillon Alpin.

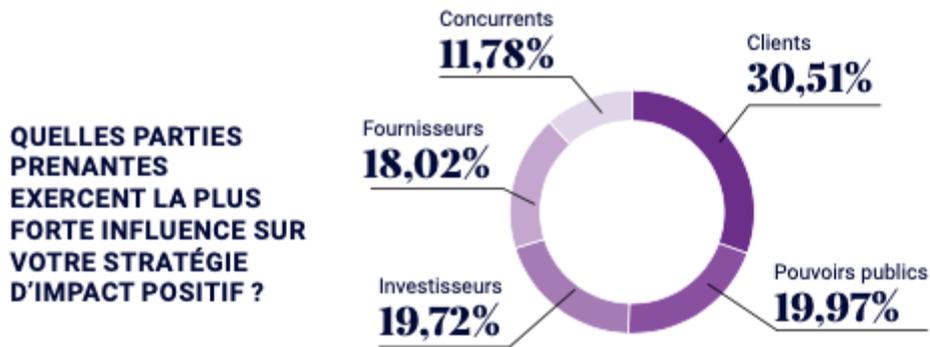


Figure 1

Sur ce graphique nous pouvons par exemple constater que les clients sont la première source de motivation à mettre en place une stratégie d'impact positif, bien que le critère de profit arrive en dernier¹⁷ dans la définition d'impact positif selon ce même panel. Cependant, il me paraît pertinent de mettre également en avant les deux autres critères qui se placent quasiment ex æquo en seconde position parmi les acteurs qui exercent une forte influence sur la stratégie d'impact positif : les pouvoirs publics et les investisseurs.

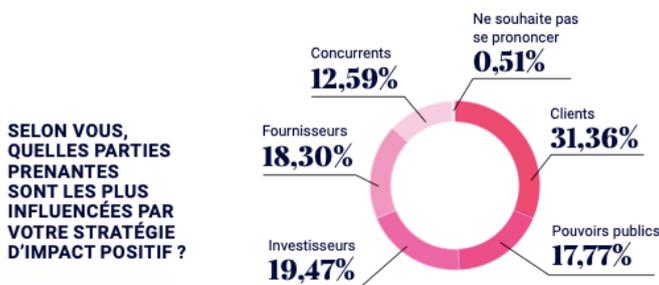


Figure 2

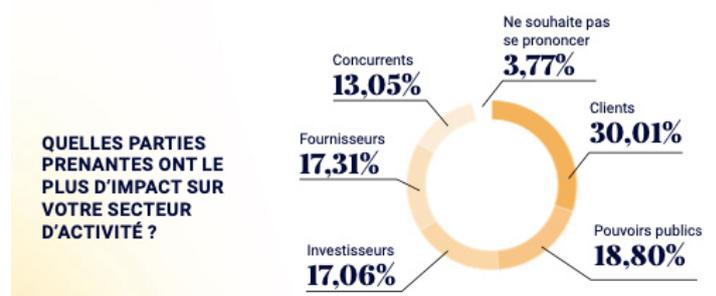


Figure 3

Pour faire suite, sur ces deux graphiques ci-dessus nous pouvons observer qu'outre les clients, et donc le business qui en découle, les investisseurs sont les seconds les plus influencés par la stratégie d'impact positif d'une start-up avant les pouvoirs publics (cette valeur est à prendre avec modération puisque sur un panel de 200 interrogés la valeur 1% peut vite être inversée. Ici le but est de mettre en valeur les 2 acteurs principaux qui se partagent la seconde place après le critère « clients »). Ces derniers étant cependant devant les investisseurs lorsqu'il s'agit d'impact direct sur le secteur d'activité des start-up à impact positif.

¹⁷ CF annexe page n°47

Ainsi, nous pouvons donc constater que les investisseurs jouent un rôle primordial dans la stratégie à adopter de la part des start-up. Si celles-ci souhaitent rencontrer un financement lors de leur développement elles sont donc contraintes de prendre ce facteur en considération. De se demander si le choix des investisseurs peut être influencé par la stratégie d'impact positif, et ce même si le profit n'est pas la considération première du projet. Ceci rejoint notamment l'un des points clés soulevé précédemment par Alix Gauthier. C'est à dire le problème que les start-up du Sillon Alpin peuvent rencontrer : le manque d'investisseurs concernés par ces sujets. S'il n'y a pas d'investisseurs portés sur ces sujets, alors la stratégie d'impact positif peut évoluer différemment, quitte à devoir remettre une raison d'être économique dans les priorités du projet. Bien que l'on voit émerger depuis quelques années, sur le Sillon Alpin, quelques fonds d'investissements dit « green », ils restent tout de même rares. Comme par exemple CoopVenture¹⁸, fond d'investissement du Sillon Alpin créé très récemment, qui propose de « développer des sociétés pérennes, favorisant l'emploi local et la participation de leurs salariés, mais aussi des sociétés solidaires qui aideront d'autres à se développer. » De plus, nous pouvons souligner le fait que les pouvoirs publics influent également sur les différents secteurs d'activités. C'est à dire que s'ils ne soutiennent pas la stratégie d'impact positif, ou le secteur d'activité dans laquelle elle s'implante, la stratégie des start-up peut alors changer. Ceci, notamment en lien avec le développement plutôt local de la majeure partie des start-up à impact.

L'ouverture vers des marchés internationaux ou européens n'est pas la priorité des startups ayant déjà mis en place une feuille de route durable. Au contraire, ces dernières se positionnent essentiellement sur des marchés nationaux et, en deuxième position, à un niveau local et régional.

Ce choix semble cohérent avec la volonté des consommateurs, accentuée par la crise sanitaire, de se tourner vers des produits raisonnés et en circuits courts.

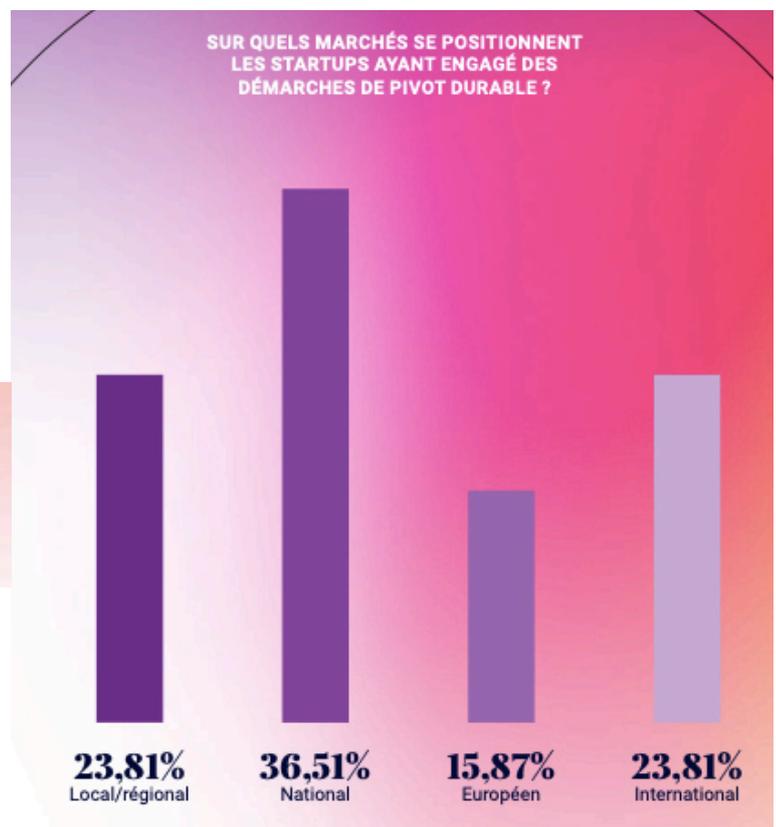


Figure 4

¹⁸ Financer autrement les sociétés innovantes du numérique. Site de Coop Venture. Disponible sur : <https://coopventure.fr/> (consulté le 25 septembre 2021)

En effet, comme nous le montre ce graphique (Figure 4) tiré de la même étude réalisée par KeekOff et Mantu, nous pouvons constater que les marchés sur lesquels se positionnent les start-up à impact sont majoritairement locaux, en région et nationaux. Ceci peut donc être mis directement en corrélation avec le rôle à jouer (en plus de celui des clients) des pouvoirs publics sur le secteur d'activité des start-up.

En outre, plusieurs problématiques se posent pour des start-up lorsqu'elles implantent leur projet à impact positif sur un territoire. Comme le soulignait Alix Gauthier rejoint par l'étude précédemment citée, la création de fonds d'investissements soutenant les projets à impact est essentielle à l'implantation de ces start-up sur un territoire. En effet, le fait que les solutions d'investissements puissent reposer sur des convictions personnelles n'est pas une solution pérenne sur un territoire. Outre cela nous pouvons également soulever l'importance des pouvoirs publics, comme les fonds d'investissement, face à l'implantation de projets à impact dans des secteurs d'activité. Leur soutien apparaît alors essentiel. Bien qu'ils n'aient pas besoin d'être moteur dans les démarches ils sont néanmoins une partie prenante de la définition stratégique de l'impact et de l'implantation du secteur d'activité. Une question subsiste alors, comment rendre tous ces acteurs, parties prenantes d'un territoire favorable au développement de start-up à impact positif.

B. Les limites de l'accompagnement sur le territoire

Avant d'entamer des préconisations de réponses aux problématiques posées par les start-up à impact positif, et notamment celles du Sillon Alpin, il me paraît pertinent de s'intéresser aux limites qui peuvent apparaître face à ces problématiques. En effet, malgré plusieurs manques pour accompagner ces start-up sur le Sillon Alpin, de multiples structures sont ancrées dans le territoire depuis plusieurs années et répondent à la majorité des demandes de leur porteurs de projets. En ce sens, de nombreux incubateurs, accélérateurs ou structures d'accompagnement sont présents sur le territoire. Également, de nombreuses subventions sont dédiées par la Région, la BPI, etc, aux entrepreneurs du Sillon Alpin. Seulement celles-ci sont le plus souvent consacrées aux start-up innovantes, mais pas forcément directement à celles à impact. Là réside un premier frein. En effet, le fait que l'action de mettre en oeuvre des projets à impact positif ne soit pas valorisé sur le territoire, ni par un accompagnement spécifique, ni par des subventions distinctes, ne permet pas le développement de plus de start-up à impact positif sur le Sillon Alpin. De ce fait, il contraint le territoire à ne pas construire, ou du moins à ne pas faire évoluer un réseau de start-up à impact positif, pourtant point manquant essentiel évoqué par Alix Gauthier. N'avoir aucune structure dédiée c'est prendre le risque de faire reposer sur les convictions personnelles des acteurs le développement d'un projet. De ce fait, il

est essentiel de soulever un problème persistant et contraignant : l'engagement des collectivités dans le soutien et la mise en place d'offres et d'aides consacrées à ces sujets.

En effet, si les collectivités ne s'engagent pas d'avantage dans le soutien aux entreprises qui promeuvent les secteurs sociaux et environnementaux, alors celles-ci peuvent devenir un frein au développement des start-up à impact sur leur territoire. En effet, si ces dernières ne trouvent pas de soutien de la part de leur collectivité, pas de subventions dédiées, ni d'actions mises en place en faveur de l'impact, alors le développement de leur implantation sur le territoire se verra remis en question. D'autre part, nous pouvons nous étonner du peu d'actions mises en place sur le Sillon Alpin par les collectivités en faveur de l'impact positif au vu du nombre de mairies étiquetées politiquement comme « vertes » qui le compose (Grenoble, Annecy, ..). En effet, Mystapha Alouajidi, adjoint au directeur des achats à la métropole de Bordeaux évoquait par exemple, lors d'une conférence au Green Tech, que leur collectivité en partenariat avec la French Tech Bordeaux, invitait les entrepreneurs à se rapprocher du service achat afin de mettre en relation leurs problématiques avec des acteurs du territoire pour des problématiques d'innovation verte. L'investissement humain et économique que la métropole de Bordeaux met en place lors de cette démarche, leur permet de faire s'implanter de nombreuses start-up à impact sur leur territoire, et par la suite de se servir de ces multiples nouvelles entreprises pour répondre aux problématiques de la collectivité de façon locale. Ainsi, un cercle vertueux se met en place en faveur de l'innovation à impact (notamment environnementale), et permet aux start-up et aux collectivités du territoire de s'aider, de sourcer des besoins mais aussi mettre en relation. Selon eux, les acheteurs de la métropole Bordelaise « sont des facilitateurs pour mettre en relation les services opérationnels des collectivités ».

Ceci est un exemple d'une collectivité qui encourage à l'implantation de start-up à impact sur son territoire. Pour n'en citer qu'un autre, à Marseille la French Tech Aix Marseille engage ses collectivités sur les événements récents qu'elle propose autour de l'impact par exemple. Et la métropole de Marseille propose une plateforme d'achats innovants afin que chaque appel à projet trouve sa réponse auprès d'une strat-up locale.

Si les labels peuvent servir d'aiguilleur sur le territoire pour identifier « facilement » les entreprises à impact, ils sont souvent inconnus, trop peu connus, ou en tout cas souvent sous utilisés. Comme nous l'indique le graphique ci-dessous (Figure 5), également tiré de l'étude KeekOff x Mantu. C'est pourquoi il est important de se demander si ceux-ci ne peuvent pas devenir des freins au développement des start-up à impact sur le territoire. Sans référentiel comment s'y retrouver, lesquels choisir ? Est-ce essentiel pour être reconnu ? De nombreuses questions persistent face à cet océan de labels dont trois sont les leaders. Dans ce cas également, le Sillon Alpin ne devrait-il pas s'emparer de ces interrogations afin de guider au mieux les entrepreneurs du territoire ?

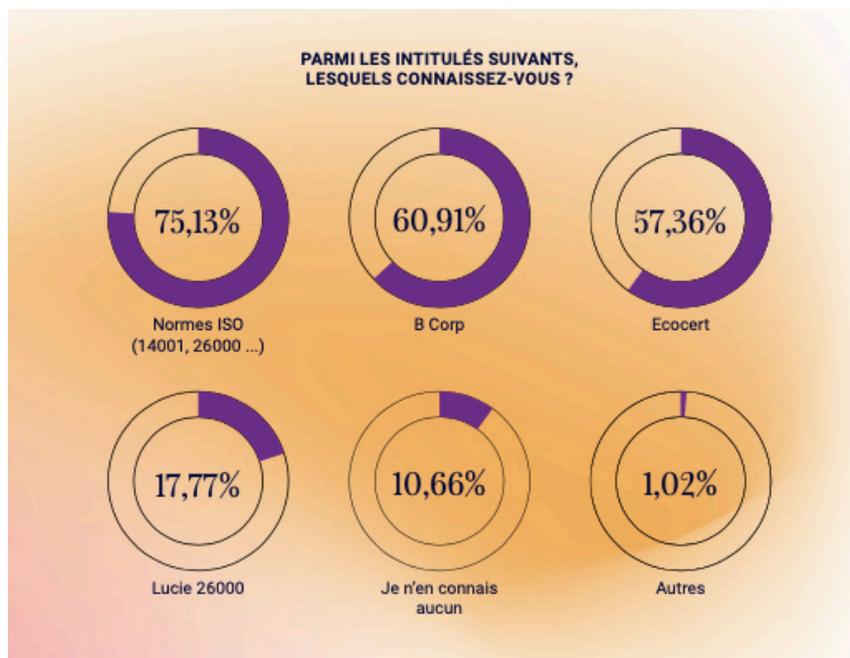


Figure 5

Entre la définition floue des start-up à impact positif mais aussi face aux demandes spéciales de ces entrepreneurs, qui sollicitent souvent un accompagnement spécifique, ou des aides économiques auxquelles ils ne s'identifient ou ne sont pas identifiés directement (pas assez innovant, pas assez prometteur sur un marché, etc), un cadre distinct du territoire semble nécessaire. En effet, les freins évoqués ne paraissent pas insurmontables mais nécessitent néanmoins une (re)valorisation du sujet de l'impact par les acteurs majeurs de l'accompagnement et développement des projets de start-up sur le Sillon Alpin.

PARTIE 3 :
L'ANCRAGE TERRITORIAL DES START-UP A IMPACT POSITIF

Chapitre III : pour un territoire tourné vers les enjeux sociaux et environnementaux : le sillon Alpin, un catalyseur à impact

A. Devenir un territoire attractif pour les projets à impact

Devenir un catalyseur à impact, c'est devenir un territoire attractif pour les entreprises à impact positif et notamment pour les start-up. En effet, j'ai pu m'entretenir avec Jean-Baptiste Geissler, président de la French-Tech Aix-Marseille. Capitale FT (French Tech) qui porte l'événement Le Grand Bain en faveur des start-up à impact. Cet événement leur permet de devenir un territoire « pionnier », au niveau national, de la valorisation et l'accompagnement des start-up à impact positif, mais aussi de créer un écosystème favorable à leur développement. En effet, porter une telle manifestation c'est permettre une visibilité aux acteurs du territoire, mais aussi une visibilité du secteur au niveau national. C'est également engendrer un engouement interne et externe au territoire qui attire des rencontres d'une grande qualité. Ces rencontres peuvent se transformer en interventions, partenariats, business pour tout un écosystème autour de l'impact positif des start-up. Enfin, cet événement est également l'occasion de faire comprendre l'importance de l'impact positif aux collectivités, ce qui amène alors un intérêt politique à un mouvement naissant, et permet une nouvelle visibilité souvent porteuse de soutien afin de développer le territoire sur ces problématiques. C'est alors un cercle vertueux qui peut se mettre en place. En effet, le président de la FT Aix-Marseille a très clairement souligné l'importance d'être un territoire attractif pour ces start-up, notamment pour les collectivités qui le constituent. Pour lui, que la région Aix-Marseille soit identifiée comme un territoire accueillant et accompagnant les projets à impact positif dès les débuts de ce « mouvement » en France est une opportunité à saisir. Cela positionne notamment la région comme ayant un fort engagement quant à développer des solutions locales pour l'environnement mais aussi dans la greentech. Développer des solutions à proximité c'est permettre aux collectivités de trouver des réponses locales à des problématiques, ou de développer de nouveaux services, afin de devenir une force économique comme l'explique Jean-Baptiste Geissler.

C'est également une problématique présente sur le Sillon Alpin, puisque lors de mon entretien avec Chloé Rivière conseillère déléguée à la municipalité d'Annecy sur les problématiques d'alimentation, elle me confiait faire face à de nombreuses problématiques pour répondre à un développement local de l'alimentation notamment, et de ce fait, de ne pas arriver à trouver de solution provenant du territoire. Dans sa recherche, elle souhaite notamment créer de la valeur sur le territoire, et pour ce faire, elle passe énormément de temps à chercher des solutions de proximité. En effet, ses nombreuses recherches se basent sur l'étude de solutions alternatives, la quête de consultants pouvant la mettre en relation avec des start-up appropriées, mais également la participation à des salons où elles sont souvent

présentes et enfin le sondage de son réseau pour pouvoir être mise en relation soit avec des solutions soit avec des collectivités ayant les mêmes problématiques.

Pour toutes ces raisons, il paraît pertinent de rendre le territoire du Sillon Alpin attractif pour les start-up à impact positif. Notamment afin de répondre aux attentes des collectivités qui recherchent de plus en plus de solutions locales et qui s'engagent de plus en plus d'années en années sur des défis sociaux et environnementaux, comme l'illustre par exemple le récent programme politique de la ville d'Annecy : justice sociale, transition écologique, économie locale, renouveau démocratique. Il paraît alors judicieux de trouver un cercle vertueux sur le territoire notamment entre collectivités et start-up, sans en oublier pour autant tout l'écosystème essentiel au développement de ce type d'entreprise, afin de favoriser le développement des start-up à impact positif sur le territoire.

B. Sans structure dédiée : fédérer un écosystème

Alors nous pouvons nous demander, aujourd'hui, comment rendre le territoire attractif pour les start-up à impact positif, comment installer un cercle vertueux sur ces problématiques pour anticiper les enjeux de demain ? Face aux questionnements précédemment évoqués qui sont actuellement rencontrés par les start-up, mais aussi aux limites mentionnées par la suite, comment pouvons-nous répondre en impliquant tous les acteurs du territoire, voire plus, en vue d'ancrer au mieux ces nouveaux enjeux sur le Sillon Alpin ?

« Si j'étais à Paris, je passerai par des lieux de porteurs de projet qui me ramèneraient directement vers les personnes concernées » - Chloé Rivière, Conseillère délégué à la municipalité d'Annecy

Puisqu'aujourd'hui il n'existe pas de structure dédiée aux start-up à impact positif sur le Sillon Alpin, il est important de se demander comment nous pouvons transformer le territoire en catalyseur d'impact positif. En ce sens, au vu des problèmes évoqués tout au long de cet écrit et en vue d'améliorer les réponses aux demandes des porteurs de projets et leurs développement, je pense qu'il est important de développer un écosystème qui fédère autour de ces questionnements. Ainsi, nous pouvons nous demander comment arriver à concerner tout les acteurs du territoire pour que chacun puisse s'impliquer. C'est pourquoi, nous pouvons prendre en exemple la citation de Chloé Rivière ci-dessus, qui souhaite impliquer les start-up à impact positif dans sa collectivité mais n'en trouve pas les moyens. Elle évoque notamment le fait qu'à Paris elle se serait rapproché d'une structure directement dédiée à ces enjeux pour la mettre en relation directe ou indirecte avec des porteurs de solutions. Comme nous l'évoquions précédemment, la capitale française possède un écosystème très développé sur ces problématiques, il paraît donc évident que la mise en relation en vue de trouver des solutions est bien plus simplifiée que sur le Sillon Alpin. C'est dans ce problème que réside l'importance d'un catalyseur.

« La notion de catalyseur est intuitive et elle est passée dans le langage courant pour désigner, par exemple, une personne physique ou morale provoquant par son action ou son exemple une importante transformation politique ou sociale, dont elle n'est pas le moteur. »¹⁹

Lors de mon entretien avec Aurelie Sykes-Darmon de KeekOff, j'ai pu mieux percevoir l'utilité de la French Tech au niveau national notamment. En effet, le fait que la FT soit soutenue par l'Etat permet déjà la prise de conscience de son existence par les pouvoirs publics pour les territoires sur lesquels elle est implantée. De ce fait, il paraît évident que son implantation facilite l'interaction des acteurs d'un territoire avec les problématiques qui influent sur le développement des start-up. A l'appui, toute l'étude KeekOff x Mantu a été réalisée en partenariat avec la French Tech afin de toucher plus, et plus facilement des start-up. Aurelie Sykes-Darmon m'a notamment fait part du rôle important de la French Tech d'être souvent l'intermédiaire entre les projets liés aux start-up et les collectivités. De ce fait, et au vu des freins évoqués au développement de solutions pertinentes en réponse aux besoins des start-up à impact, il paraît pertinent de préconiser l'investissement de l'acteur majeur en faveur des start-up sur le territoire : la French Tech.

La French Tech In The Alps est déjà porteuse aujourd'hui de nombreux projets innovants, parmi lesquels nous pouvons trouver des start-up figurant dans le French Tech 120, ou encore le French Tech Green 20 mais aussi plusieurs, issues du Sillon Alpin, qui apparaissent dans le classement des start-up à impact proposé par BPI et France Digitale. De ce fait nous pouvons déjà parler d'un territoire porteur de projets innovants et à impact, sur lequel nous pouvons nous reposer afin de préconiser des solutions pour promouvoir l'ancrage territorial des start-up à impact. En ce sens, La FT In the Alps étant déjà porteuse de nombreux événements notamment répartis par capitales (Valence Romans, Grenoble, Chambéry, Annecy et Genevois Français), il paraît pertinent de préconiser un événement regroupant toutes ces capitales FT afin de faire coopérer tous les acteurs majeurs de l'écosystème des start-up dans un premier temps. Un événement est l'occasion de fédérer en rassemblant un public large mais ciblé autour de mêmes problématiques afin d'en faire émerger des opportunités.

Fédérer un écosystème c'est permettre à chaque partie prenante d'y trouver un avantage et de s'impliquer au mieux. C'est permettre la naissance d'un cercle vertueux autour des défis primordiaux. Ainsi, créer un événement porteur de valeurs importantes aujourd'hui qui seront essentielles demain, c'est appréhender au mieux les prochains défis, et évolutions, de société qui nous attendent. Devenir un territoire pionnier de ces changements est un atout au niveau national mais aussi économique. L'attractivité de ces nouvelles start-up qui feront le

¹⁹ Catalyse. Site de Universalis. Disponible sur : <https://www.universalis.fr/encyclopedie/catalyse/> (consulté le 25 octobre 2021)

monde de demain devient essentiel. C'est pourquoi, comme nous l'avons vu précédemment, il devient essentiel d'intégrer à cette évolution les collectivités. Même si elles ne sont pas porteuses directes du projet, leur implication est primordiale quant au cheminement du territoire et sa viabilité à accueillir et porter de tels projets.

Afin de les intégrer, il me semble approprié de les associer directement à l'événement qui serait porté par la French Tech afin de les impliquer inéluctablement dans les projets des start-up, dans les investissements, dans les accompagnements et dans les business qui en découlent. Mais ce serait aussi l'occasion pour les collectivités de trouver des réponses plus facilement à leurs problématiques territoriales en favorisant des solutions et une économie locale. À l'image de la FT Aix-Marseille, inviter des personnes politiques à un tel événement pourrait non seulement leur apporter de la visibilité mais surtout leur permettre de s'impliquer concrètement en faveur des enjeux environnementaux et sociaux puisque leur présence remarquée et publique définit une sorte d'engagement avec le public. L'implication des figures politiques du territoire mais aussi plus largement françaises sur ces problématiques c'est permettre une notoriété au territoire, développer l'attractivité d'une région dynamique, qui s'engage pour le futur, et donc développer une force économique.

De plus, la présence de potentiels investisseurs publics ou privés me semble inévitable quant au développement des start-up et de leur business, surtout, lorsque l'on sait que c'est en majorité ce qu'elles recherchent (Figure 6²⁰). D'où l'intérêt également de proposer la rencontre de start-up avec des grands-groupes afin qu'elles puissent rencontrer leur potentiel futur business (en plus de celui déjà proposé par les problématiques rencontrées par les collectivités).

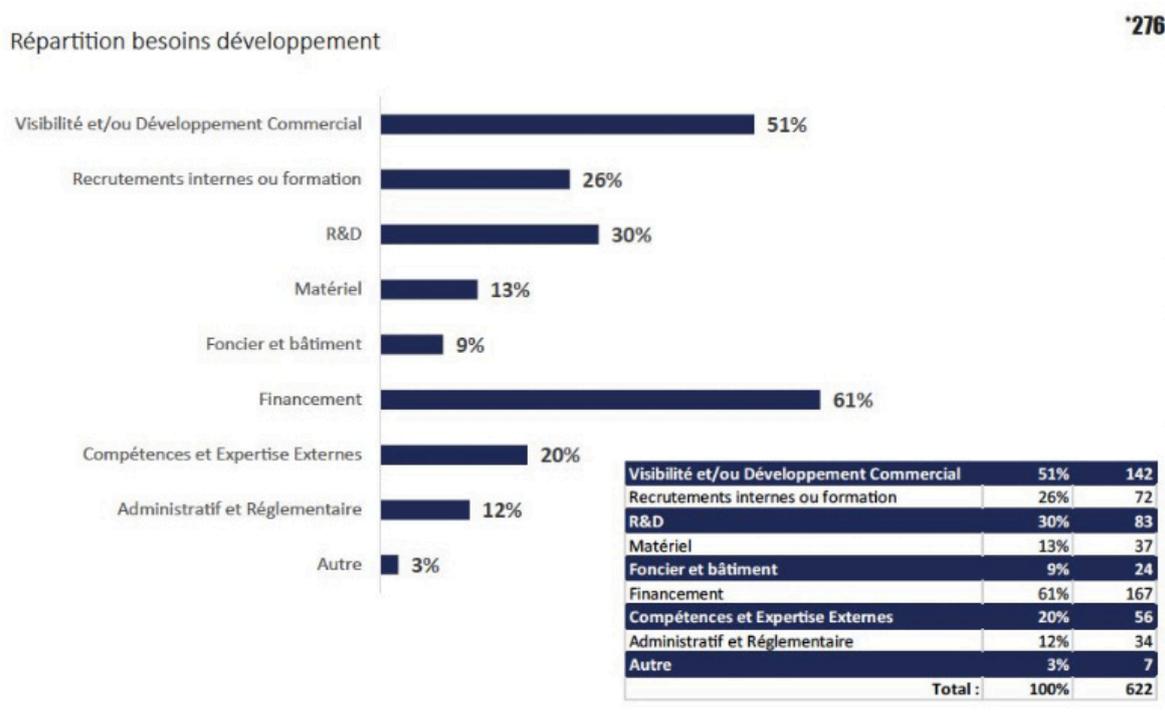


Figure 6

²⁰ Graphique tiré de l'Etude Panorama réalisée sur les start-up du sillon alpin, juin 2021 réalisée par FT In The Alps. Dossier Community Fund.

En outre, je pense que pour fédérer un écosystème au modèle vertueux pour les start-up ainsi que ceux qui les accompagnent tout au long de leur vie d'entreprise, il est important que chacun y trouve son compte. Promouvoir la rencontre, les échanges, de la visibilité, des investissements, des business, etc, c'est le moyen aujourd'hui le plus sûr de permettre à ce type de projets de voir le jour. Permettre aux entreprises qui mettent le social et/ou l'environnemental au coeur de leur raison d'être de rencontrer business, investisseur et structures d'accompagnement qui croient en eux, et ce, pas seulement pour une raison d'être économique est un défi qui vaut le coup d'être relevé. Le Sillon Alpin est un territoire riche d'innovations et d'entrepreneurs qui peut permettre à des projets à impact de voir le jour si les acteurs qui composent son écosystème mettent tout en oeuvre pour promouvoir l'impact positif en réponse aux enjeux de demain.

CONCLUSION

L'ancrage territorial réside en un sentiment d'appartenance des individus ou collectivement des sociétés, à un espace. Le territoire étant défini par l'appropriation de l'espace, l'ancrage est une composante de cette appropriation.²¹

En ce sens pouvons-nous dire que l'ancrage territorial des start-up à impact positif est favorisé aujourd'hui ? Nous avons pu voir tout au long de cet écrit qu'il n'est pas encore développé. Cependant, il n'en demeure pas moins que la tendance tend à la valorisation des enjeux sociaux et environnementaux dans les années à venir. Et par conséquent que le territoire se verra obligé d'évoluer rapidement pour prendre en compte ces problématiques et faire émerger des solutions d'accompagnement rapidement.

Si les pouvoirs publics, les organismes privés ou publics, ne sont pas encore dans la valorisation ciblée de ces start-up, sans aide à l'investissement appropriée, il paraît pourtant évident que ça ne saurait tarder à évoluer vers un accroissement des solutions d'accompagnement et de valorisation au cours du temps. Comme nous avons pu le voir, l'idée d'être un territoire catalyseur d'impact permettrait de former une source de solutions locales en plus de devenir un territoire attractif, de créer des emplois pérennes sur le long terme puisque nous risquons de voir évoluer les conditions de création d'entreprises avec une raison d'être tournée de plus en plus vers des enjeux sociaux et/ou environnementaux.

Outre ces prévisions, se positionner comme territoire à impact aujourd'hui en France c'est également prendre le lead d'un mouvement naissant. Faire partie des précurseurs et prendre en considération les problématiques d'aujourd'hui qui seront essentielles demain, c'est aussi permettre une forte attractivité du territoire, mais également d'entrepreneurs ou acteurs de l'écosystème qualitatifs. Ainsi, jouer sur l'attractivité du territoire c'est créer une force économique essentielle à son développement. Pour ce faire, il faut cependant l'implication des pouvoirs publics, les concerner est essentiel sans pour autant qu'ils soient porteur de projets ils sont un maillon essentiel de cette chaîne de valeur.

Dans quelques années il y aura très certainement des structures adaptées partout en France ainsi que des aides financières dédiées. Le Sillon Alpin peut devenir un territoire d'innovation sociale et environnementale, à l'image des nombreux partis politiques « verts » qui le constituent et qui ont pris le parti de soutenir ces enjeux. Les start-up sont nombreuses sur ce territoire c'est pourquoi il est important de les accompagner au fil des années et ce, même si leur raison d'être évolue avec le temps et passe de l'économique à sociale et/ou environnementale. Recréer un écosystème vertueux pour ces problématiques c'est l'enjeu aujourd'hui pour développer notre futur.

²¹ Ancrage territorial. Site de Geo Confluences Lyon. Disponible sur : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/ancrage-territorial> (consulté le 2 octobre 2021)

Sitographie

Site de Clean Tech Open France. Disponible sur : <http://www.ctofrance.com/> (consulté le 26 septembre 2021)

Les journées Tech for good - Levées de fonds à impact. Disponible sur : <https://airtable.com/shrZC6XoM1KKuhfJP> (consulté le 24 septembre 2021)

Site de Impact France. Disponible sur : <https://impactfrance.eco/manifeste/> (consulté le 24 septembre 2021)

Site de Bonne cabane. Disponible sur : <https://www.bonne-cabane.fr/> (consulté le 26 septembre 2021)

Site de Solar Impulse. Disponible sur : <https://solarimpulse.com/> (consulté le 10 juillet 2021)

Site de Bordeaux TechnoWest. Disponible sur : <https://technowest.com> (consulté le 12 juillet 2021)

Site de l'incubateur Belle de mai. Disponible sur : <https://www.belledemai.org/la-manufacture/> (consulté le 10 juillet 2021)

Plateforme Zei et label B Corps. Site de l'ADN. Disponible sur : <https://business.ladn.eu/news-business/actualites-start-ups/zei-label-b-corp-partenaire-acceleration-impact-positif-entreprise/> (consulté le 26 septembre 2021)

Site de l'Ademe. Disponible sur : <https://www.ademe.fr/entreprises> (consulté le 10 juillet 2021)

Site de Le french impact. Disponible sur : <https://www.le-frenchimpact.fr/> (consulté le 26 septembre 2021)

Mesurer l'impact des innovations sociales. Site de Les Echos. Disponible sur : <https://www.lesechos.fr/idees-debats/livres/mesurer-limpact-des-innovations-sociales-1316771> (consulté le 18 juillet 2021)

Site de La casemate. Disponible sur : <https://lacasemate.fr/> (consulté le 15 septembre 2021)

Impact France. Site de Influencia. Disponible sur : <https://www.influencia.net/fr/actualites/in,the-good,impact-france-lance-tech-for-good-score,11328.html> (consulté le 18 juillet 2021)

Site de Novimpact. Disponible sur : <https://novimpact.org/apropos/> (consulté le 25 septembre 2021)

Les start-up françaises à impact positif. Site de Novethic. Disponible sur : <https://www.novethic.fr/actualite/entreprise-responsable/isr-rse/exclusif-decouvrez-les-727-startups-francaises-a-impact-un-mouvement-en-plein-essor-149941.html> (consulté le 11 juillet 2021)

Indicateur des objectifs de développement durable. Site du gouvernement. Disponible sur : <https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/indicateurs-des-objectifs-du-developpement-durable-odd/> (consulté le 11 juillet 2021)

Financer autrement les sociétés innovantes du numérique. Site de Coop Venture. Disponible sur : <https://coopventure.fr/> (consulté le 25 septembre 2021)

Site de Utopies. Disponible sur : <https://www.utopies.com/approche/> (consulté le 20 septembre 2021)

Pramac. Site de Nomoreblackout. Disponible sur : https://nomoreblackout.com/fr/smallbusiness-landing/?utm_source=Display&utm_medium=CPA_hard&utm_campaign=hsb_fr_smallbusiness (consulté le 12 juillet 2021)

Impact : comment s'y retrouver dans la jungle de labels. Site de Les Echos Entrepreneurs. Disponible sur : <https://business.lesechos.fr/entrepreneurs/marketing-vente/0611588774091-comment-s-y-retrouver-dans-la-jungle-de-labels-a-impact-344680.php> (consulté le 25 septembre 2021)

Site de Waga Energy. Disponible sur : <https://waga-energy.com/vision/> (consulté le 12 septembre 2021)

Le Réseau National des Incubateurs Greentech. Site de GreenTech Innovation. Disponible sur : <https://greentechinnovation.fr/presentation-du-reseau-national-des-incubateurs-greentech/> (consulté le 12 septembre 2021)

Site de Zei. Disponible sur : <https://zei-world.com/> (consulté le 15 septembre 2021)

Site de Opopop. Disponible sur : <https://opopop.co/> (consulté le 10 juillet 2021)

Start-up Qu'est-ce que c'est. Site de Futura sciences. Disponible sur : <https://www.futura-sciences.com/tech/definitions/tech-start-up-15740/> (consulté le 25 septembre 2021)

Label engagé RSE. Site de la certification AFNOR. Disponible sur : <https://certification.afnor.org/developpement-durable-rse/label-engage-rse> (consulté le 10 juillet 2021)

Site de B Corporation. Disponible sur : <https://bcorporation.eu/about-b-lab/country-partner/france> (consulté le 12 octobre 2021)

Site de Label Lucie. Disponible sur : <https://www.labellucie.com/> (consulté le 10 octobre 2021)

Le standard mondial pour les évaluations RSE. Site de Ecovadis. Disponible sur : <https://ecovadis.com/fr/> (consulté le 26 septembre 2021)

Label Relations Fournisseurs et Achats Responsables. Site de la Certification AFNOR. Disponible sur : <https://certification.afnor.org/developpement-durable-rse/label-relations-fournisseur-responsables-et-achats-responsables> (consulté le 26 septembre 2021)

Label Diversité. Site de la Certification AFNOR. Disponible sur : <https://certification.afnor.org/ressources-humaines/label-diversite> (consulté le 26 septembre 2021)

Site du Label Enseigne Responsable. Disponible sur : <https://label-enseigne-responsable.com/> (consulté le 20 septembre 2021)

Site de Bio ED. Disponible sur : <https://bioed.fr/> (consulté le 20 septembre 2021)

Site de Le grand bain. Disponible sur : <https://legrandbain.tech/> (consulté le 21 octobre 2021)

Site de la FrenchTech de Brest. Disponible sur : <https://frenchtech-brestplus.bzh/summit4good-en-route-vers-une-3e-edition/> (consulté le 12 juillet 2021)

French Tech Green 20. Site de la French Tech. Disponible sur : <https://lafrenchtech.com/fr/la-france-aide-les-start-ups/french-tech-green-20/> (consulté le 2 octobre 2021)

French Tech Community Fund. Site de la French Tech. Disponible sur : <https://lafrenchtech.com/fr/la-france-aide-les-start-ups/french-tech-community-fund/> (consulté le 20 septembre 2021)

Site de Explora project. Disponible sur : <https://www.explora-project.com/> (consulté le 10 juillet 2021)

Société à mission. Site du Dictionnaire juridique. Disponible sur : <https://www.dictionnaire-juridique.com/definition/societe-a-mission.php#:~:text=Elle%20se%20d%C3%A9finit%20par%20la,particul%C3%A8re%20que%20d%C3%A9finissent%20ses%20statuts> (consulté le 15 octobre 2021)

Catalyse. Site de Universalis. Disponible sur : <https://www.universalis.fr/encyclopedie/catalyse/> (consulté le 25 octobre 2021)

L'ancrage territorial des entreprises, un levier durable. Site de Cairn. Disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-projet-2019-3-page-63.html> (consulté le 2 octobre 2021)

Ancrage territorial. Site de Geo Confluences Lyon. Disponible sur : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/ancrage-territorial> (consulté le 2 octobre 2021)

Table des annexes

Annexe 1 : « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030. » - Organisation des Nations Unies

Annexe 2 : Etude KeekOff x Mantu - « start-up et impact positif les prochains piliers de la transformation durable »

Annexe 1 : « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030. » - Organisation des Nations Unies

Objectifs de développement durable

- Objectif 1. Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde
- Objectif 2. Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable
- Objectif 3. Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge
- Objectif 4. Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie
- Objectif 5. Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles
- Objectif 6. Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable
- Objectif 7. Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable
- Objectif 8. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous
- Objectif 9. Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation
- Objectif 10. Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre
- Objectif 11. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables
- Objectif 12. Établir des modes de consommation et de production durables
- Objectif 13. Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions*
- Objectif 14. Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable
- Objectif 15. Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité
- Objectif 16. Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous
- Objectif 17. Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser

* Étant entendu que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques est le principal mécanisme international intergouvernemental de négociation de l'action à mener à l'échelle mondiale face aux changements climatiques.

Objectif 1. Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

1.1 D'ici à 2030, éliminer complètement l'extrême pauvreté dans le monde entier (s'entend actuellement du fait de vivre avec moins de 1,25 dollar par jour)

1.2 D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges qui souffrent d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays

1.3 Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient

1.4 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance

1.5 D'ici à 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental et leur vulnérabilité

1.a Garantir une mobilisation importante de ressources provenant de sources multiples, y compris par le renforcement de la coopération pour le développement, afin de doter les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, de moyens adéquats et prévisibles de mettre en œuvre des programmes et politiques visant à mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes

1.b Mettre en place aux niveaux national, régional et international des cadres d'action viables, qui se fondent sur des stratégies de développement favorables aux pauvres et soucieuses de la problématique hommes-femmes, afin d'accélérer l'investissement dans des mesures d'élimination de la pauvreté

Objectif 2. Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante

2.2 D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en atteignant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées

2.3 D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier des femmes, des autochtones, des exploitants familiaux, des éleveurs et des pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et facteurs de production, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emplois autres qu'agricoles

2.4 D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent la capacité d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols

2.5 D'ici à 2020, préserver la diversité génétique des semences, des cultures et des animaux d'élevage ou domestiqués et des espèces sauvages apparentées, y compris au moyen de banques de semences et de plantes bien gérées et diversifiées aux niveaux national, régional et international, et favoriser l'accès aux avantages que présente l'utilisation des ressources génétiques et du savoir traditionnel associé ainsi que le partage juste et équitable de ces avantages, comme convenu à l'échelle internationale

2.a Accroître, notamment grâce au renforcement de la coopération internationale, l'investissement dans l'infrastructure rurale, les services de recherche et de vulgarisation agricoles et la mise au point de technologies et de banques de plantes et de gènes d'animaux d'élevage, afin de renforcer les capacités productives agricoles des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés

2.b Corriger et prévenir les restrictions et distorsions entravant le fonctionnement des marchés agricoles mondiaux, y compris par l'élimination parallèle de toutes les formes de subventions aux exportations agricoles et de toutes les mesures à l'exportation ayant un effet équivalent, conformément au mandat du Cycle de négociations de Doha pour le développement

2.c Adopter des mesures visant à assurer le bon fonctionnement des marchés de denrées alimentaires et de produits dérivés et à faciliter l'accès rapide aux informations relatives à ces marchés, y compris le niveau des réserves alimentaires, afin de contribuer à limiter l'extrême volatilité des prix alimentaires

Objectif 3. Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

3.1 D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes

3.2 D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus

3.3 D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles

3.4 D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être

3.5 Renforcer la prévention et le traitement de l'abus de substances psychoactives, notamment de stupéfiants et d'alcool

3.6 D'ici à 2020, diminuer de moitié à l'échelle mondiale le nombre de décès et de blessures dus à des accidents de la route

3.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et veiller à la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux

3.8 Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable

3.9 D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et à la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol

3.a Renforcer dans tous les pays, selon qu'il convient, l'application de la Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la Santé pour la lutte antitabac

3.b Appuyer la recherche et le développement de vaccins et de médicaments contre les maladies, transmissibles ou non, qui touchent principalement les habitants des pays en développement, donner accès, à un coût abordable, aux médicaments et vaccins essentiels, conformément à la Déclaration de Doha sur l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) et la santé publique, qui réaffirme le droit qu'ont les pays en développement de tirer pleinement parti des dispositions de cet accord qui ménagent une flexibilité lorsqu'il s'agit de protéger la santé publique et, en particulier, d'assurer l'accès universel aux médicaments

3.c Accroître considérablement le budget de la santé et le recrutement, le perfectionnement, la formation et le maintien en poste du personnel de santé dans les pays en développement, notamment dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement

3.d Renforcer les moyens dont disposent tous les pays, en particulier les pays en développement, en matière d'alerte rapide, de réduction des risques et de gestion des risques sanitaires nationaux et mondiaux

Objectif 4. Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

4.1 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité les dotant d'acquis véritablement utiles

4.2 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des services de développement et de prise en charge de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire

4.3 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les femmes et tous les hommes aient accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable

4.4 D'ici à 2030, augmenter nettement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat

4.5 D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle

4.6 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter

4.7 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable

4.a Construire des établissements scolaires qui soient adaptés aux enfants, aux personnes handicapées et aux deux sexes ou adapter les établissements existants à cette fin et fournir à tous un cadre d'apprentissage sûr, non violent, inclusif et efficace

4.b D'ici à 2020, augmenter nettement à l'échelle mondiale le nombre de bourses d'études offertes à des étudiants des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays d'Afrique, pour leur permettre de suivre des études supérieures, y compris une formation professionnelle, des cursus informatiques, techniques et scientifiques et des études d'ingénieur, dans des pays développés et d'autres pays en développement

4.c D'ici à 2030, accroître nettement le nombre d'enseignants qualifiés, notamment au moyen de la coopération internationale pour la formation d'enseignants dans les pays en développement, surtout dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement

Objectif 5. Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

5.1 Mettre fin, partout dans le monde, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles

5.2 Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation

5.3 Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine

5.4 Prendre en compte et valoriser les soins et travaux domestiques non rémunérés, par la mise en place de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale et par la promotion du partage des responsabilités dans le ménage et la famille, en fonction du contexte national

5.5 Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité

5.6 Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation, ainsi qu'il a été décidé dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le Programme d'action de Beijing et les documents finals des conférences d'examen qui ont suivi

5.a Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi que l'accès à la propriété et au contrôle des terres et

d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, dans le respect de la législation interne

5.b Renforcer l'utilisation des technologies clefs, en particulier de l'informatique et des communications, pour favoriser l'autonomisation des femmes

5.c Adopter des politiques bien conçues et des dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles à tous les niveaux et renforcer celles qui existent

Objectif 6. Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable

6.1 D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable

6.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable

6.3 D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant nettement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau

6.4 D'ici à 2030, faire en sorte que les ressources en eau soient utilisées beaucoup plus efficacement dans tous les secteurs et garantir la viabilité des prélèvements et de l'approvisionnement en eau douce afin de remédier à la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui manquent d'eau

6.5 D'ici à 2030, assurer la gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière selon qu'il convient

6.6 D'ici à 2020, protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs

6.a D'ici à 2030, développer la coopération internationale et l'appui au renforcement des capacités des pays en développement en ce qui concerne les activités et programmes relatifs à l'eau et à l'assainissement, y compris la collecte, la désalinisation et l'utilisation rationnelle de l'eau, le traitement des eaux usées, le recyclage et les techniques de réutilisation

6.b Appuyer et renforcer la participation de la population locale à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement

Objectif 7. Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

7.1 D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable

7.2 D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial

7.3 D'ici à 2030, multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique

7.a D'ici à 2030, renforcer la coopération internationale en vue de faciliter l'accès aux sciences et technologies de l'énergie propre, notamment les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et les nouvelles technologies de combustion propre des combustibles fossiles, et encourager l'investissement dans l'infrastructure énergétique et les technologies propres dans le domaine de l'énergie

7.b D'ici à 2030, développer l'infrastructure et améliorer la technologie afin de fournir des services énergétiques modernes et durables à tous les habitants des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays en développement sans littoral, dans le respect des programmes d'aide qui les concernent

Objectif 8. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

8.1 Maintenir un taux de croissance économique par habitant adapté au contexte national et, en particulier, un taux de croissance annuelle du produit intérieur brut d'au moins 7 pour cent dans les pays les moins avancés

8.2 Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre

8.3 Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers

8.4 Améliorer progressivement, jusqu'en 2030, l'efficacité de l'utilisation des ressources mondiales dans les modes de consommation et de production et s'attacher à dissocier croissance économique et dégradation de l'environnement, comme prévu dans le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables, les pays développés montrant l'exemple en la matière

8.5 D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale

8.6 D'ici à 2020, réduire nettement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation

8.7 Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats, et, d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes

8.8 Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire

8.9 D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux

8.10 Renforcer la capacité des institutions financières nationales de favoriser et généraliser l'accès de tous aux services bancaires et financiers et aux services d'assurance

8.a Accroître l'appui apporté dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés, y compris par l'intermédiaire du Cadre intégré renforcé pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés

8.b D'ici à 2020, élaborer et mettre en œuvre une stratégie mondiale en faveur de l'emploi des jeunes et appliquer le Pacte mondial pour l'emploi de l'Organisation internationale du Travail

Objectif 9. Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

9.1 Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en privilégiant un accès universel, financièrement abordable et équitable

9.2 Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés

9.3 Accroître, en particulier dans les pays en développement, l'accès des entreprises, notamment des petites entreprises industrielles, aux services financiers, y compris aux prêts consentis à des conditions abordables, et leur intégration aux chaînes de valeur et aux marchés

9.4 D'ici à 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement, chaque pays agissant dans la mesure de ses moyens

9.5 Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement, notamment en encourageant l'innovation et en augmentant nettement le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche-développement pour 1 million d'habitants et en accroissant les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche-développement d'ici à 2030

9.a Faciliter la mise en place d'une infrastructure durable et résiliente dans les pays en développement en renforçant l'appui financier, technologique et technique apporté aux pays d'Afrique, aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement

9.b Soutenir les activités de recherche-développement et d'innovation des pays en développement dans le secteur technologique, notamment en instaurant des conditions propices, entre autres, à la diversification industrielle et à l'ajout de valeur aux marchandises

9.c Accroître nettement l'accès aux technologies de l'information et des communications et faire en sorte que tous les habitants des pays les moins avancés aient accès à Internet à un coût abordable d'ici à 2020

Objectif 10. Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

10.1 D'ici à 2030, assurer progressivement et durablement une croissance des revenus des 40 pour cent de la population les plus pauvres à un rythme plus rapide que celle du revenu moyen national

10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre

10.3 Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en encourageant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière

10.4 Adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, afin de parvenir progressivement à une plus grande égalité

10.5 Améliorer la réglementation et la surveillance des institutions et marchés financiers mondiaux et renforcer l'application des règles

10.6 Faire en sorte que les pays en développement soient davantage représentés et entendus lors de la prise de décisions dans les institutions économiques et financières internationales, afin que celles-ci soient plus efficaces, crédibles, transparentes et légitimes

10.7 Faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sûre, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques migratoires planifiées et bien gérées

10.a Mettre en œuvre le principe d'un traitement spécial et différencié pour les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, conformément aux accords de l'Organisation mondiale du commerce

10.b Stimuler l'aide publique au développement et les flux financiers, y compris les investissements étrangers directs, en faveur des États qui en ont le plus besoin, en particulier les pays les moins avancés, les pays d'Afrique, les petits États insulaires en développement et les pays en développement sans littoral, conformément à leurs plans et programmes nationaux

10.c D'ici à 2030, faire baisser au-dessous de 3 pour cent les coûts de transaction des envois de fonds effectués par les migrants et éliminer les circuits d'envois de fonds dont les coûts sont supérieurs à 5 pour cent

Objectif 11. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

11.1 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis

11.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports publics, une attention particulière devant être accordée aux besoins des personnes en situation vulnérable, des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées

11.3 D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays

11.4 Redoubler d'efforts pour protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial

11.5 D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes, y compris celles qui sont liées à l'eau, et réduire nettement la part du produit intérieur brut mondial représentée par les pertes économiques directement imputables à ces catastrophes, l'accent étant mis sur la protection des pauvres et des personnes en situation vulnérable

11.6 D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets

11.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces verts et des espaces publics sûrs

11.a Favoriser l'établissement de liens économiques, sociaux et environnementaux positifs entre zones urbaines, périurbaines et rurales en renforçant la planification du développement à l'échelle nationale et régionale

11.b D'ici à 2020, accroître nettement le nombre de villes et d'établissements humains qui adoptent et mettent en œuvre des politiques et plans d'action intégrés en faveur de l'insertion de tous, de l'utilisation rationnelle des ressources, de l'adaptation aux effets des changements climatiques et de leur atténuation et de la résilience face aux catastrophes, et élaborer et mettre en œuvre, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), une gestion globale des risques de catastrophe à tous les niveaux

11.c Aider les pays les moins avancés, y compris par une assistance financière et technique, à construire des bâtiments durables et résilients en utilisant des matériaux locaux

Objectif 12. Établir des modes de consommation et de production durables

12.1 Mettre en œuvre le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables avec la participation de tous les pays, les pays développés montrant l'exemple en la matière, compte tenu du degré de développement et des capacités des pays en développement

12.2 D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles

12.3 D'ici à 2030, réduire de moitié à l'échelle mondiale le volume de déchets alimentaires par habitant, au niveau de la distribution comme de la consommation, et diminuer les pertes de produits alimentaires tout au long des chaînes de production et d'approvisionnement, y compris les pertes après récolte

12.4 D'ici à 2020, parvenir à une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire nettement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement

12.5 D'ici à 2030, réduire nettement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation

12.6 Encourager les entreprises, en particulier les grandes entreprises et les sociétés transnationales, à adopter des pratiques viables et à intégrer dans les rapports qu'elles établissent des informations sur la viabilité

12.7 Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales

12.8 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les personnes, partout dans le monde, aient les informations et connaissances nécessaires au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature

12.a Aider les pays en développement à se doter des moyens scientifiques et technologiques qui leur permettent de s'orienter vers des modes de consommation et de production plus durables

12.b Mettre au point et utiliser des outils de contrôle de l'impact sur le développement durable d'un tourisme durable créateur d'emplois et valorisant la culture et les produits locaux

12.c Rationaliser les subventions aux combustibles fossiles qui sont source de gaspillage, grâce à l'élimination des distorsions du marché, eu égard au contexte national, y compris au moyen de la restructuration de la fiscalité et de la suppression progressive des subventions préjudiciables qui sont en place, en mettant en évidence leur impact sur l'environnement, en tenant pleinement compte des besoins et de la situation propres aux pays en développement et en réduisant au minimum les éventuels effets négatifs sur le développement de ces pays tout en protégeant les pauvres et les populations concernées

Objectif 13. Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions*

13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat

13.2 Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales

13.3 Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide

13.a Mettre en œuvre l'engagement que les pays développés parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ont pris de mobiliser ensemble auprès de multiples sources 100 milliards de dollars par an d'ici à 2020 pour répondre aux besoins des pays en développement en ce qui concerne les mesures concrètes d'atténuation et la transparence de leur mise en œuvre et rendre le Fonds vert pour le climat pleinement opérationnel en le dotant dans les plus brefs délais des moyens financiers nécessaires

13.b Promouvoir des mécanismes de renforcement des capacités afin que les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement se dotent de moyens efficaces de planification et de gestion pour faire face aux changements climatiques, l'accent étant mis, notamment, sur les femmes, les jeunes, la population locale et les groupes marginalisés

Objectif 14. Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable

14.1 D'ici à 2025, prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types, en particulier celle résultant des activités terrestres, y compris les déchets en mer et la pollution par les nutriments

14.2 D'ici à 2020, gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, notamment en renforçant leur résilience, afin d'éviter les graves conséquences de leur dégradation et prendre des mesures en faveur de leur restauration pour rétablir la santé et la productivité des océans

14.3 Réduire au maximum l'acidification des océans et lutter contre ses effets, notamment en renforçant la coopération scientifique à tous les niveaux

* Étant entendu que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques est le principal mécanisme international intergouvernemental de négociation de l'action à mener à l'échelle mondiale face aux changements climatiques.

14.4 D'ici à 2020, réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche, à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices et exécuter des plans de gestion fondés sur des données scientifiques, l'objectif étant de rétablir les stocks de poissons le plus rapidement possible, au moins à des niveaux permettant d'obtenir un rendement constant maximal compte tenu des caractéristiques biologiques

14.5 D'ici à 2020, préserver au moins 10 pour cent des zones marines et côtières, conformément au droit national et international et compte tenu des meilleures informations scientifiques disponibles

14.6 D'ici à 2020, interdire les subventions à la pêche qui contribuent à la surcapacité et à la surpêche, supprimer celles qui favorisent la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et s'abstenir d'en accorder de nouvelles, sachant que l'octroi d'un traitement spécial et différencié efficace et approprié aux pays en développement et aux pays les moins avancés doit faire partie intégrante des négociations sur les subventions à la pêche menées dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce¹⁶

14.7 D'ici à 2030, faire bénéficier plus largement les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés des retombées économiques de l'exploitation durable des ressources marines, notamment grâce à une gestion durable des pêches, de l'aquaculture et du tourisme

14.a Approfondir les connaissances scientifiques, renforcer les moyens de recherche et transférer les techniques marines, conformément aux Critères et principes directeurs de la Commission océanographique intergouvernementale concernant le transfert de techniques marines, l'objectif étant d'améliorer la santé des océans et de renforcer la contribution de la biodiversité marine au développement des pays en développement, en particulier des petits États insulaires en développement et des pays les moins avancés

14.b Garantir aux petits pêcheurs l'accès aux ressources marines et aux marchés

14.c Améliorer la conservation et l'utilisation durable des océans et de leurs ressources, en application des dispositions du droit international, énoncées dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, qui fournit le cadre juridique requis pour la conservation et l'utilisation durable des océans et de leurs ressources, comme il est rappelé au paragraphe 158 de « L'avenir que nous voulons »

Objectif 15. Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

15.1 D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier des forêts, des zones humides, des montagnes et des zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux

¹⁶ Compte tenu des négociations menées dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce, du Programme de Doha pour le développement et du mandat ministériel de Hong Kong.

15.2 D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître nettement le boisement et le reboisement au niveau mondial

15.3 D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des terres

15.4 D'ici à 2030, assurer la préservation des écosystèmes montagneux, notamment de leur biodiversité, afin de mieux tirer parti de leurs bienfaits essentiels pour le développement durable

15.5 Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction

15.6 Favoriser le partage juste et équitable des bénéfices découlant de l'utilisation des ressources génétiques et promouvoir un accès approprié à celles-ci, ainsi que cela a été décidé à l'échelle internationale

15.7 Prendre d'urgence des mesures pour mettre un terme au braconnage et au trafic d'espèces végétales et animales protégées et s'attaquer au problème sous l'angle de l'offre et de la demande

15.8 D'ici à 2020, prendre des mesures pour empêcher l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, atténuer sensiblement les effets que ces espèces ont sur les écosystèmes terrestres et aquatiques et contrôler ou éradiquer les espèces prioritaires

15.9 D'ici à 2020, intégrer la protection des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification nationale, dans les mécanismes de développement, dans les stratégies de réduction de la pauvreté et dans la comptabilité

15.a Mobiliser des ressources financières de toutes provenances et les augmenter nettement pour préserver la biodiversité et les écosystèmes et les exploiter durablement

15.b Mobiliser d'importantes ressources de toutes provenances et à tous les niveaux pour financer la gestion durable des forêts et inciter les pays en développement à privilégier ce type de gestion, notamment aux fins de la préservation des forêts et du reboisement

15.c Apporter, à l'échelon mondial, un soutien accru à l'action menée pour lutter contre le braconnage et le trafic d'espèces protégées, notamment en donnant aux populations locales d'autres moyens d'assurer durablement leur subsistance

Objectif 16. Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous

16.1 Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés

16.2 Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants

16.3 Promouvoir l'état de droit dans l'ordre interne et international et garantir à tous un égal accès à la justice

16.4 D'ici à 2030, réduire nettement les flux financiers illicites et le trafic d'armes, renforcer les activités de récupération et de restitution des biens volés et lutter contre toutes les formes de criminalité organisée

16.5 Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes

16.6 Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux

16.7 Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions

16.8 Élargir et renforcer la participation des pays en développement aux institutions chargées de la gouvernance au niveau mondial

16.9 D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances

16.10 Garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux

16.a Appuyer, notamment dans le cadre de la coopération internationale, les institutions nationales chargées de renforcer, à tous les niveaux, les moyens de prévenir la violence et de lutter contre le terrorisme et la criminalité, en particulier dans les pays en développement

16.b Promouvoir et appliquer des lois et politiques non discriminatoires pour le développement durable

Objectif 17. Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser

Finances

17.1 Améliorer, notamment grâce à l'aide internationale aux pays en développement, la mobilisation de ressources nationales en vue de renforcer les capacités nationales de collecte de l'impôt et d'autres recettes

17.2 Faire en sorte que les pays développés honorent tous leurs engagements en matière d'aide publique au développement, notamment celui pris par nombre d'entre eux de consacrer 0,7 pour cent de leur revenu national brut à l'aide aux pays en développement et entre 0,15 pour cent et 0,20 pour cent à l'aide aux pays les moins avancés, les bailleurs de fonds étant encouragés à envisager de se fixer pour objectif de consacrer au moins 0,20 pour cent de leur revenu national brut à l'aide aux pays les moins avancés

17.3 Mobiliser des ressources financières supplémentaires de diverses provenances en faveur des pays en développement

17.4 Aider les pays en développement à assurer la viabilité à long terme de leur dette au moyen de politiques concertées visant à favoriser le financement de la dette, son allégement ou sa restructuration, selon le cas, et réduire le surendettement en réglant le problème de la dette extérieure des pays pauvres très endettés

17.5 Adopter et mettre en œuvre des dispositifs visant à encourager l'investissement en faveur des pays les moins avancés

Technologie

17.6 Renforcer l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation et la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et la coopération triangulaire régionale et

internationale dans ces domaines et améliorer le partage des savoirs selon des modalités arrêtées d'un commun accord, notamment en coordonnant mieux les mécanismes existants, en particulier au niveau des organismes des Nations Unies, et dans le cadre d'un mécanisme mondial de facilitation des technologies

17.7 Promouvoir la mise au point, le transfert et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement en faveur des pays en développement, à des conditions favorables, y compris privilégiées et préférentielles, arrêtées d'un commun accord

17.8 Faire en sorte que la banque de technologies et le mécanisme de renforcement des capacités scientifiques et technologiques et des capacités d'innovation des pays les moins avancés soient pleinement opérationnels d'ici à 2017 et renforcer l'utilisation des technologies clefs, en particulier de l'informatique et des communications

Renforcement des capacités

17.9 Apporter, à l'échelon international, un soutien accru pour assurer le renforcement efficace et ciblé des capacités des pays en développement et appuyer ainsi les plans nationaux visant à atteindre tous les objectifs de développement durable, notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire

Commerce

17.10 Promouvoir un système commercial multilatéral universel, réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce, notamment grâce à la tenue de négociations dans le cadre du Programme de Doha pour le développement

17.11 Accroître nettement les exportations des pays en développement, en particulier en vue de doubler la part des pays les moins avancés dans les exportations mondiales d'ici à 2020

17.12 Permettre l'accès rapide de tous les pays les moins avancés aux marchés en franchise de droits et sans contingent, conformément aux décisions de l'Organisation mondiale du commerce, notamment en veillant à ce que les règles préférentielles applicables aux importations provenant des pays les moins avancés soient transparentes et simples et facilitent l'accès aux marchés

Questions structurelles

Cohérence des politiques et des structures institutionnelles

17.13 Renforcer la stabilité macroéconomique mondiale, notamment en favorisant la coordination et la cohérence des politiques

17.14 Renforcer la cohérence des politiques de développement durable

17.15 Respecter la marge de manœuvre et l'autorité de chaque pays en ce qui concerne l'élaboration et l'application des politiques d'élimination de la pauvreté et de développement durable

Partenariats multipartites

17.16 Renforcer le Partenariat mondial pour le développement durable, associé à des partenariats multipartites permettant de mobiliser et de partager des savoirs, des connaissances spécialisées, des technologies et des ressources financières, afin

d'aider tous les pays, en particulier les pays en développement, à atteindre les objectifs de développement durable

17.17 Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats public-privé et les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière

Données, suivi et application du principe de responsabilité

17.18 D'ici à 2020, apporter un soutien accru au renforcement des capacités des pays en développement, notamment des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, l'objectif étant de disposer d'un beaucoup plus grand nombre de données de qualité, actualisées et exactes, ventilées par niveau de revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap et emplacement géographique, et selon d'autres caractéristiques propres à chaque pays

17.19 D'ici à 2030, tirer parti des initiatives existantes pour établir des indicateurs de progrès en matière de développement durable qui viendraient compléter le produit intérieur brut, et appuyer le renforcement des capacités statistiques des pays en développement

Moyens de mise en œuvre et Partenariat mondial

60. Nous réaffirmons notre ferme volonté de mettre pleinement en œuvre ce nouveau Programme. Nous sommes conscients que nous ne pourrions atteindre des cibles et des objectifs aussi ambitieux sans un Partenariat mondial revitalisé et consolidé et sans des moyens de mise en œuvre d'une ambition comparable. La revitalisation de ce Partenariat facilitera un engagement mondial fort au service de la réalisation de tous les objectifs et cibles fixés, rassemblant ainsi les gouvernements, la société civile, le secteur privé, le système des Nations Unies et les autres acteurs concernés et mobilisant toutes les ressources disponibles.

61. Les objectifs et les cibles du Programme précisent les mesures à prendre pour inscrire notre ambition collective dans la réalité. Les cibles relatives aux moyens de mise en œuvre qui ont été arrêtées pour l'objectif 17 et pour chacun des autres objectifs de développement durable et dont il est fait mention ci-dessus, sont déterminantes pour la réalisation du Programme et ont la même importance que les autres cibles et objectifs. Nous leur accorderons la même priorité dans nos efforts de mise en œuvre et dans le cadre mondial d'indicateurs élaboré pour suivre les progrès accomplis.

62. Le Programme pourra être mis en œuvre et les objectifs de développement durable atteints dans le cadre d'un Partenariat mondial revitalisé pour le développement durable, soutenu par les politiques et les mesures concrètes définies dans le Programme d'action d'Addis-Abeba, qui fait partie intégrante du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le Programme d'action d'Addis-Abeba appuie et complète les cibles relatives aux moyens de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et aide à les replacer dans leur contexte. Il couvre les questions suivantes : les ressources publiques intérieures ; l'entreprise privée et les finances intérieures et internationales ; la coopération internationale pour le développement ; le commerce international, moteur du développement ; la dette et la viabilité de la dette ; le règlement des problèmes systémiques ; la science, la technologie, l'innovation et le renforcement des capacités ; les données, le contrôle et le suivi.

63. Notre action s'articulera autour de stratégies de développement durable cohérentes, pilotées par les pays et s'inscrivant dans des cadres de financement nationaux intégrés. Nous réaffirmons que tout pays est responsable au premier chef

Annexe 2 : Etude KeekOff x Mantu - « start-up et impact positif les prochains piliers de la transformation durable »

KEEKOFF. **MANTU**

STARTUPS ET IMPACT POSITIF

LES PROCHAINS PILIERS DE LA TRANSITION DURABLE

Editorial

KEEKOFF.
AURÉLIE SYKES-DARMON
Co-fondatrice et Présidente



MANTU
CONSTANCE NEVORET
Executive VP Sustainable Development



Nous sommes convaincus que l'impact positif n'est plus seulement l'apanage des grandes entreprises. La crise sanitaire et économique de 2020 a rebattu les cartes et désormais, l'ensemble des acteurs économiques doit avancer dans une démarche durable et responsable.

Les startups, ces grandes oubliées de la transformation environnementale et sociale, reprennent donc leurs lettres de noblesse. Monter une startup aujourd'hui, c'est presque un acte politique à en croire les 200 fondateurs que nous avons interrogés : ils endossent cette responsabilité et y entrevoient de nombreuses opportunités, mais font également face à des freins systémiques, culturels et organisationnels qu'il convient d'identifier pour mieux les dépasser.

Plus que jamais, le développement durable et la performance économique des entreprises sont intrinsèquement liés. Les startups, qu'elles soient *sustainable by design* ou non, font bien compris et n'hésitent pas à allier impact positif et business sans complexe.

Nous remercions les entrepreneurs d'avoir partagé leur vision, ainsi que nos partenaires pour leur soutien dans la conduite de cette enquête.

Bonne lecture !

Chez Mantu, nous sommes convaincus que les entreprises ont un rôle essentiel à jouer pour construire un monde plus durable. Cela implique de savoir faire les bons choix de partenaires et des communautés avec lesquelles collaborer, mais aussi d'utiliser nos ressources et notre part de voix pour susciter des changements économiques et sociétaux.

C'est dans cet esprit que nous avons introduit des objectifs de durabilité dans notre vision et notre stratégie. Notre secteur du conseil et du service aux entreprises est soumis à des changements rapides : nous devons toujours être à la pointe de l'innovation et des tendances économiques et sociétales pour conseiller et soutenir nos clients dans les changements rapides auxquels ils sont eux-mêmes confrontés. C'est pourquoi il est essentiel pour nous d'intégrer la durabilité non seulement dans notre culture d'entreprise, mais aussi dans nos activités et notre offre principale à nos clients. Plus les entreprises agiront dans le sens de la durabilité et d'un impact positif, plus les changements seront importants à l'échelle de notre société.

Aujourd'hui nous souhaitons engager une nouvelle relation avec les startups, qui partagent cette même ambition de contribution à un monde plus durable par l'innovation, les talents et leur engagement.

KeekOff x Mantu

2

Sommaire

- 04** Méthodologie & périmètre de l'enquête
- 05** Une définition de l'impact positif bicéphale tournée à la fois vers l'humain et vers l'environnement
- 06** Le critère économique comme influenceur numéro 1 des stratégies à impact positif
- 07** Le critère économique comme influenceur numéro #1 des stratégies d'impact positif
- 09** Le pivot durable, une préoccupation des fondateurs assez peu suivie par les collaborateurs
- 11** Une prise en considération des enjeux autour de l'impact positif à la source
- 13** Budget, temps et compétences : les principaux freins à la mise en oeuvre d'une stratégie d'impact positif
- 15** L'écosystème comme partenaire privilégié pour impliquer les collaborateurs
- 17** Le secteur de la "Tech" comme locomotive du pivot durable de l'écosystème innovation
- 19** La crise sanitaire permet un recentrage des marchés cibles
- 20** Des normes, labels et certifications relativement connus par l'écosystème innovation

KeekOff x Mantu

3

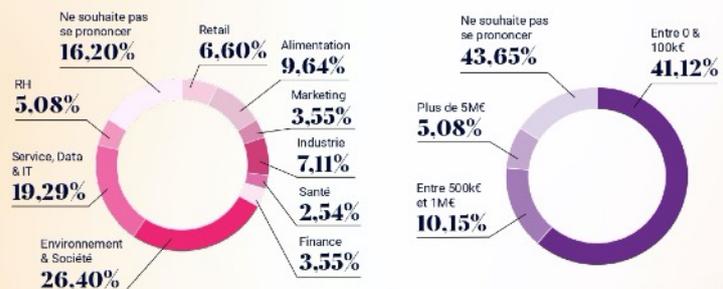
Méthodologie & périmètre de l'enquête

+200
RÉPONDANTS

Nous avons conduit cette enquête de mai à août 2021 auprès de plus de 200 startups françaises.

L'objectif étant de faire un état des lieux de la relation entre startup et impact positif pour mieux comprendre les enjeux et leur vision sur le sujet. Pour nous, l'important était de mettre en lumière les volontés d'engagement des startups au regard des tendances de fond.

Ce projet a été soutenu par Bpifrance La HUB, le media des acteurs de l'engagement Carnews et plusieurs de capitales de la French Tech.



KeekOff x Mantu

4

UNE DÉFINITION DE L'IMPACT POSITIF BICÉPHALE TOURNÉE À LA FOIS VERS L'HUMAIN ET L'ENVIRONNEMENT

SELON VOUS, QUELLE EST LA MEILLEURE DÉFINITION DE L'IMPACT POSITIF ?

Limiter voire compenser son
impact sur l'environnement

38,79%

Mettre l'humain au
centre du business

37,59%

Générer du profit

23,62%

Si la définition de l'impact positif pour les startups tend plutôt à se rapprocher de la notion d'environnement, les répondants semblent partagés. Un tiers estime également que l'impact positif signifie remettre l'humain au centre du business. Toutefois, il est également intéressant de noter que pour presque un quart des répondants, l'impact positif est un vecteur de profit.

C'est donc une approche à 360° de la notion d'impact positif qui nous conduit à penser qu'il s'agit d'une tendance de fond. Reposant à la fois sur des enjeux environnementaux et sociétaux, l'impact positif ouvre et structure de nouveaux marchés et de nouvelles opportunités business pour les startups.



"L'ensemble des sujets qu'on aborde lorsque l'on parle de l'impact positif et que l'on a commencé à regarder en interne a un impact positif sur le compte de résultat de l'entreprise. C'est donc totalement compatible."

Pascal RIALLAND - Balyo

"Le positif impact pourrait être défini comme l'utilisation, par une entreprise, de sa force de frappe pour mener des actions dont le but est de rendre le monde plus juste, plus inclusif, plus durable. Un impact positif ne porte pas préjudice au monde et aux vivants qui l'entourent."

Jean-Gabriel LEVON - Ynsect

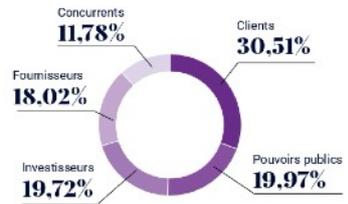


LE CRITÈRE ÉCONOMIQUE COMME INFLUENCEUR NUMÉRO #1 DES STRATÉGIES D'IMPACT POSITIF

Alors que le critère de rentabilité n'arrive qu'en troisième position des priorités pour définir l'impact positif, on remarque que les clients restent la principale source de motivation pour les acteurs de l'écosystème innovation pour mettre en place une stratégie à impact positif.

Le critère business est donc primordial, car on constate également que les investisseurs jouent un rôle essentiel dans l'établissement d'une stratégie pérenne. Ces derniers influencent les différents secteurs d'activité des startups interrogées tout en se nourrissant des stratégies déjà en place pour leurs investissements.

QUELLES PARTIES PRENANTES EXERCENT LA PLUS FORTE INFLUENCE SUR VOTRE STRATÉGIE D'IMPACT POSITIF ?



SELON VOUS, QUELLES PARTIES PRENANTES SONT LES PLUS INFLUENCÉES PAR VOTRE STRATÉGIE D'IMPACT POSITIF ?



QUELLES PARTIES PRENANTES ONT LE PLUS D'IMPACT SUR VOTRE SECTEUR D'ACTIVITÉ ?



“Par ailleurs, nous travaillons avec les responsables de manifestations sportives ou culturelles dont l'objectif est d'atteindre le zéro émission fatidique durant l'événement.”

Patrick GROFF - Olenergies

“De plus en plus de clients viennent l'imposer, à travers des critères de référencement ou à travers des choix de consommation éthique.”

Bruno FEBVRET - Aonia Ventures



LE PIVOT DURABLE, UNE PRÉOCCUPATION DES FONDATEURS ASSEZ PEU SUIVIE PAR LES COLLABORATEURS

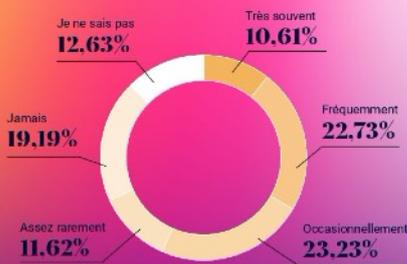
Les fondateurs et dirigeants des startups répondantes semblent très personnellement impliqués dans le développement d'une stratégie à impact positif. La majorité d'entre eux souhaite aligner leurs valeurs et convictions personnelles avec leur stratégie d'entreprise.

De plus, la quête de sens qui motive ces intentions semble également faire pencher la balance d'une activité à impact négatif vers le positif.

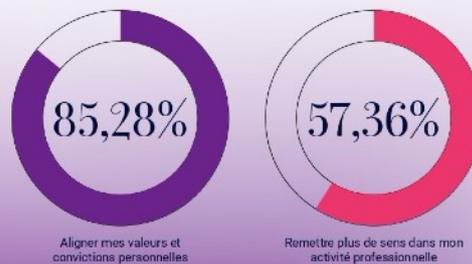
Cependant, les collaborateurs ne portent pas forcément tous ces convictions puisque l'on observe un grand écart entre les demandes en interne en faveur d'une pratique plus positive des activités de la startup (fréquemment ou très souvent) et les startups qui ne recueillent aucune demande de la part de leurs salariés (jamais).

Il reste ainsi à aligner la vision des entrepreneurs et de leurs collaborateurs pour que les stratégies durables s'ancrent et soient efficaces au long terme.

VOS ÉQUIPES EXPRIMENT-ELLES LE DÉSIR DE RENDRE
LES PRATIQUES DE LA STARTUP PLUS DURABLE ?



QU'EST-CE QUI VOUS MOTIVE À INTÉGRER CES
NOTIONS DANS VOTRE ENTREPRISE ?



“Il est important pour les chefs d'entreprise d'aujourd'hui de montrer à leurs équipes qu'ils ont cette conscience impact développée dans leur entreprise et qu'ils veulent la faire progresser.”

Jonathan LASCAR - Bpifrance Le Hub



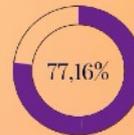
“Aujourd'hui, on reste un segment bien spécifique du venture capital et on ne bénéficie pas encore du foisonnement à la fois de projets de fonds d'investissement comme dans le digital. On constate deux choses néanmoins : la première, c'est qu'on a nos premiers succès qui arrivent et la deuxième c'est qu'il y a un intérêt plus marqué pour des modèles de manière générique qui sont vertueux pour l'environnement.”

Edouard COMBETTE - Fonds Ecotechnologies

UNE PRISE EN CONSIDÉRATION DES ENJEUX AUTOUR DE L'IMPACT POSITIF À LA SOURCE

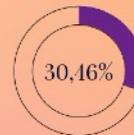
À QUELLE ÉTAPE L'IMPACT POSITIF A-T-IL ÉTÉ PRIS EN COMPTE DANS VOTRE STARTUP ?

Dès la phase d'idéation de la startup



QU'AVEZ-VOUS MIS EN OEUVRE ?

Une feuille de route d'actions concrètes



Nous avons déjà mesuré les résultats de nos actions



Si la majorité des startups de notre enquête ont entrepris une démarche entrepreneuriale intégrant l'impact positif dès la genèse du projet de l'entreprise, on peut noter qu'uniquement un tiers d'entre elles ont mesuré les résultats de leurs actions.

Elles ne sont également qu'un tiers à avoir établi une feuille de route concrète pour acter et pérenniser cette volonté d'instaurer une démarche à impact positif.

La question que soulèvent ces différentes réponses est de savoir si la volonté suffit à la réalisation d'une réelle transformation ou bien s'il s'agit d'un effet passager.

“Mettre en place une stratégie de positive impact consiste à se demander continuellement quel est l'impact de nos décisions sur notre environnement, à la fois à l'intérieur de l'entreprise, avec nos parties prenantes et plus largement avec le monde. Ce n'est pas de la communication, c'est très concret. Il s'agit d'apporter quelque chose de positif, qui diffère des modèles existants. (...) Les enjeux sociétaux sont des enjeux très concrets, qui concernent le fonctionnement de toutes les organisations et de chacun d'entre nous à titre individuel.”

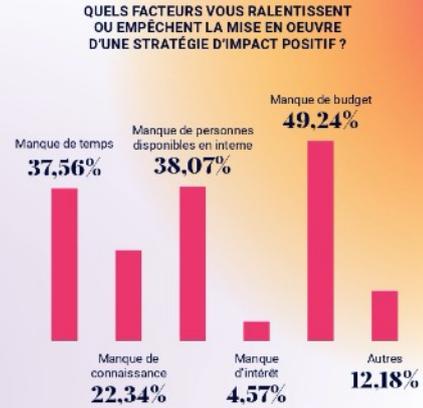
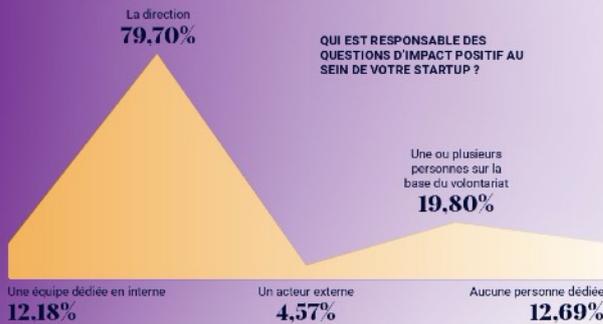
Noémie MOREAU - Mantu



“Le sujet social et sociétal est facile à traiter dans nos startups. Tout d'abord parce qu'une startup qui marche c'est une startup qui embauche et qui donc crée de la richesse. Et deuxièmement, ce sont des startups dont le fondateur, généralement, a des priorités notamment sur le plan social, sociétal et de qualité de vie qui sont assez poussées.”

Édouard COMBETTE - Fonds Ecotechnologies

BUDGET, TEMPS ET COMPÉTENCES : LES PRINCIPAUX FREINS À LA MISE EN OEUVRE D'UNE STRATÉGIE D'IMPACT POSITIF



Alors que la priorité pour les startups est très souvent d'accroître leur chiffre d'affaires, on voit que les répondants se rendent bien compte qu'ils ne peuvent pas capitaliser uniquement sur un budget dédié pour accélérer leur transformation durable.

On constate que pour la plupart des startups répondantes, la Direction pilote la stratégie d'impact positif. De plus, presque un quart des interrogés déclarent manquer de connaissances sur le sujet. Acquérir et développer les compétences sur la thématique RSE dans les startups est un enjeu fort et essentiel pour un pivot durable.

Le manque de personnes compétentes et de temps sont également deux facteurs qui ralentissent la mise en oeuvre de la stratégie en faveur de l'impact positif. Toutefois, c'est pour beaucoup un engagement sur la base du volontariat qui permet d'enclencher les premières actions.

Enfin, on peut en conclure qu'il y a un véritable intérêt à professionnaliser la prise de décision, centralisée par la Direction, afin de passer outre ces différents freins.

"On avait finalement déjà cette proactivité étant déjà très proactifs autour des ces thématiques de l'inclusion et de la diversité, qui étaient déjà en place avant que cette notion d'impact arrive en masse, depuis 6 mois voire un an. Je pense qu'on peut faire toujours plus, on ne va pas se limiter, mais on avait déjà pris le sujet en main."

Jonathan LASCAR - Bpifrance Le Hub

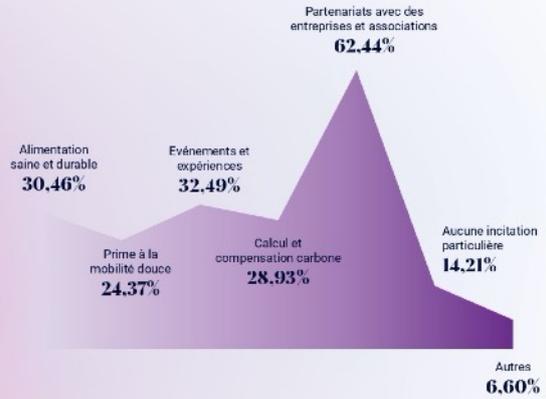


"Les notions de responsabilité et de durabilité font également partie de notre processus de recrutement. Celui qui n'est pas dans cette logique ne nous rejoindra pas, et on ne le recrutera pas, c'est mutuel."

Patrick GROFF - Ofenergies

L'ÉCOSYSTÈME COMME PARTENAIRE PRIVILÉGIÉ POUR IMPLIQUER LES COLLABORATEURS

QUELLES INCITATIONS SONT MISES EN PLACE DANS VOTRE STARTUP EN TERME D'IMPACT POSITIF ?



Seule une faible proportion des startups répondantes à l'enquête n'incite pas ses collaborateurs à avoir un impact positif. Bien au contraire, on remarque que les deux tiers font appel à des partenaires et associations engagés pour impliquer leurs salariés ou utilisent des dispositifs événementiels pour les motiver.

Ces réponses viennent également confirmer la tendance à replacer l'humain au centre des stratégies de développement des startups, aussi bien business que durables.

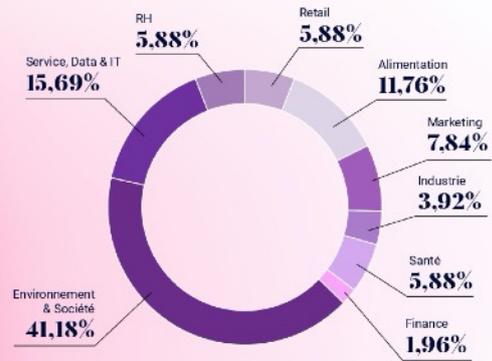
"Il y a un écosystème qui se crée entre les salariés, les clients, les partenaires, les investisseurs et les banques. Cela est favorable pour l'Impact Positif, puisque tout le monde y trouve son compte."

Bruno FEBVRET - Aonia Ventures



LE SECTEUR DE LA "TECH" COMME LOCOMOTIVE DU PIVOT DURABLE DE L'ÉCOSYSTÈME INNOVATION

QUELS SONT LES SECTEURS LES PLUS AVANCÉS SUR LE PIVOT DURABLE ?



Si les startups du secteur Environnement et Société sont par nature en tête des démarches les plus avancées en matière d'impact positif, le secteur de la Tech et particulièrement des services, de la data et de l'IT entament leur pivot de façon concrète en adoptant des feuilles de routes durables affirmées dans leurs stratégies business.

À l'inverse, les secteurs de l'Industrie et de la Finance ne prennent pas clairement position sur ce changement poussé par l'écosystème innovation.

La surprise vient des startups du secteur du Retail qui sont finalement très peu à avoir pivoté vers l'impact positif comme aurait pu le laisser entendre la prise de conscience très médiatisée du secteur de la mode sur cette thématique.

"À court terme, notre ferme verticale ouvrira ses portes pour permettre la production d'ingrédients, et à long terme, le projet TerrHa dans les Hauts-de-France qui, en 20 ans, permettra la plantation de 1,8 millions d'arbres, soit un aller-retour Amiens-Marseille."

Jean-Gabriel LEVON - Ynsect

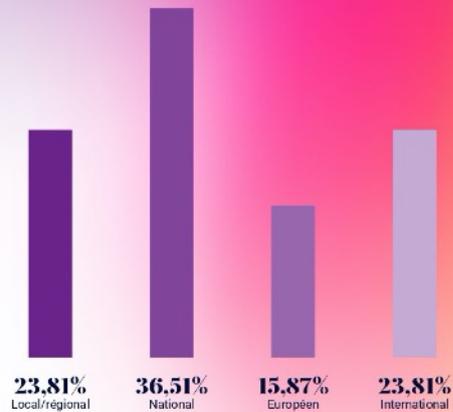


"Nous portons le projet d'une usine de 1 600 mètres carrés qui va se situer dans le 93. C'est un choix fort que de rester dans ce département qui a besoin de se réindustrialiser et de créer des emplois. L'usine sera complètement écologique, conçue selon un cahier des charges précis. Elle sera ainsi fabriquée avec des produits biosourcés, une ossature bois, des panneaux solaires, et des éoliennes de toiture."

Patrick GROFF - Olenergies

LA CRISE SANITAIRE PERMET UN RECENTRAGE DES MARCHÉS CIBLES

SUR QUELS MARCHÉS SE POSITIONNENT LES STARTUPS AYANT ENGAGÉ DES DÉMARCHES DE PIVOT DURABLE ?



L'ouverture vers des marchés internationaux ou européens n'est pas la priorité des startups ayant déjà mis en place une feuille de route durable. Au contraire, ces dernières se positionnent essentiellement sur des marchés nationaux et, en deuxième position, à un niveau local et régional.

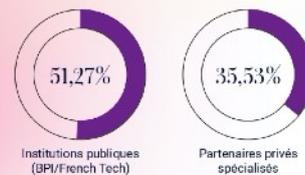
Ce choix semble cohérent avec la volonté des consommateurs, accentuée par la crise sanitaire, de se tourner vers des produits raisonnés et en circuits courts.

DES NORMES, LABELS ET CERTIFICATIONS RELATIVEMENT CONNUS PAR L'ÉCOSYSTÈME INNOVATION

Parmi les intitulés suivants, lesquels connaissez-vous ?



SI VOUS DEVIEZ SOLICITER UN ACCOMPAGNEMENT DANS LE CADRE D'UN PROCESSUS DE LABELLISATION, VOUS FERIEZ APPEL À :



Parmi l'offre de certification existante, la majorité des répondants connaît les normes édictées par les institutions internationales et notamment les normes ISO. De plus, les principaux labels sont également connus des startups répondantes.

On peut donc constater la dualité d'accompagnement souhaité par les répondants entre les labels privés qui viennent garantir les démarches à impact des organismes et les normes réglementaires qui viennent cadrer l'activité des entreprises.

UNE VOLONTÉ CLAIRE DE RECONNAISSANCE DE L'ENGAGEMENT DES JEUNES STARTUPS INNOVATION

Malgré la valeur accordée aux certifications actuelles, plus de la moitié des startups répondantes n'ont pas obtenu de label mettant en valeur les démarches entreprises. Le manque de temps et de budget à allouer à ces dispositifs sont les principales explications avancées par les startups.

Il y a cependant une réelle volonté de s'engager dans ce sens puisque la majorité des répondants souhaite enclencher cette transformation et la faire reconnaître dans les 5 ans. De plus, au moins deux tiers de ces startups souhaitent voir l'arrivée d'un label réservé aux startups afin de leur permettre de valoriser leur volonté d'adopter un pivot durable et mettre en avant leurs actions.

QUELS SONT LES FREINS À UNE CERTIFICATION ?



Manque de temps



Manque de budget



Manque de ressources humaines



Sujet non prioritaire vis-à-vis de l'activité



Autres

SERIEZ-VOUS INTÉRESSÉ PAR UN LABEL DE DURABILITÉ RÉSERVÉ AUX STARTUPS ?



Contactez-nous



KEEKOFF.

VALENTIN BUFFET

Co-fondateur et Chief Innovation Officer de KeekOff

valentin@keekoff.fr
+33(6)69.94.17.70

LinkedIn



MANTU

CONSTANCE NEVORET

Executive VP Sustainable Development

constance.nevoret@litttlebigconnection.com
+33(6)17.10.12.14

LinkedIn

Merci à nos partenaires pour leur soutien



KEEKOFF. **MANTU**